

Rapport

**sur les Principes bancaires
responsables des Nations Unies**

2023



**Entreprendre
un avenir durable
maintenant**

Crédits photos

Couverture : Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes

Portée

À moins d'indication contraire, le présent rapport porte sur l'exercice 2023 (1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023). L'établissement de la cible de santé financière quant à elle a été réalisée au 29 février 2024. L'utilisation de certaines données plus récentes n'a pas d'impact significatif sur les informations présentées. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, certaines déclarations formulées dans les messages des membres de la direction, et d'autres déclarations à l'égard des objectifs, des priorités et des stratégies de la Banque Nationale du Canada et de ses filiales (la Banque), de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance (y compris ceux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement, et nos engagements liés à la diversité, l'équité et l'inclusion, et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, dont sa stratégie climatique et tous les objectifs reliés à nos efforts envers la transition vers une économie faible en carbone, et la façon de soutenir nos clients dans cette transition), du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, des causes et de l'incidence potentielle des changements climatiques à l'échelle mondiale, de son approche pour identifier et gérer les occasions et les risques liés au climat, et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et objectifs de la Banque en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur nos attentes, estimations et intentions actuelles et sont sujettes à des risques inhérents et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, cibles, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière environnementale, sociale et de gouvernance (y compris ceux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement, et nos engagements liés à la diversité, l'équité et l'inclusion, et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, dont sa stratégie climatique et tous les objectifs reliés à nos efforts envers la transition vers une économie faible en carbone, et la façon de soutenir nos clients dans cette transition) repose sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres, les changements climatiques, y compris les risques physiques et liés à la transition vers une économie faible en carbone, et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos fournisseurs, les communautés dans lesquelles nous faisons affaire et d'autres agents de changements importants); la disponibilité d'information complète et de haute qualité sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres données de tiers; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la capacité de la Banque à recruter et à retenir le personnel clé dans un environnement concurrentiel pour les talents; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques débutant à la page 62 du Rapport annuel 2023 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif. Il ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils d'investissement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils.

Principe 1 : Alignement



Nous alignerons notre stratégie d'entreprise pour la mettre en accord avec les besoins des personnes et les objectifs de la société, tels qu'exprimés dans les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres de référence nationaux et régionaux pertinents.

1.1 Modèle économique

Décrivez (de manière générale) le modèle économique de votre banque, dont les principaux segments de clientèle, les types de produits et services offerts, les principaux secteurs et types d'activités dans les principales régions où votre banque exerce ses activités et offre ses produits et ses services. Veuillez quantifier l'information en indiquant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre banque (%) par régions, segments (c.-à-d. au bilan et/ou hors bilan) ou en indiquant le nombre de clients servis.

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada et l'une des banques les plus rentables à l'échelle mondiale selon le rendement des capitaux propres.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) aux États-Unis et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) au Cambodge, vient compléter la croissance de nos activités domestiques. Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : NA).

Liens et références

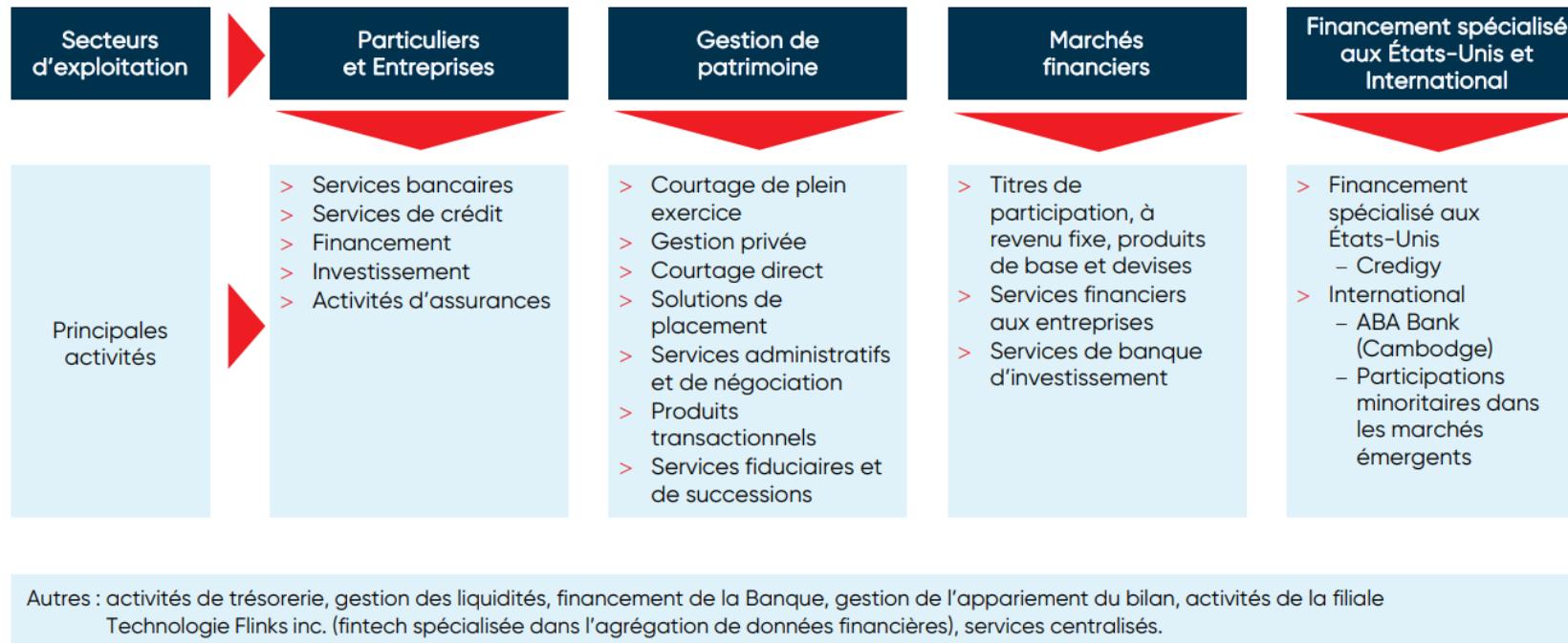
[Rapport annuel 2023](#)

- Page 2 (PDF) : En bref
- Page 30-31 (PDF) : Analyse sectorielle

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 69-71 : ABA Bank

Banque Nationale du Canada



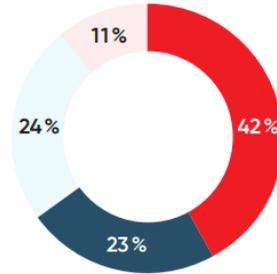
Au 31 octobre 2023 :

- Au Canada, la clientèle du secteur des Particuliers et Entreprises est composée de près de 2,7 millions de particuliers et de plus de 147 000 entreprises.
- Au Cambodge, ABA Bank a maintenant près de 2,5 millions de clients et clientes, principalement des particuliers et des micros, petites et moyennes entreprises.

Le poids de nos activités selon les revenus et géographies :

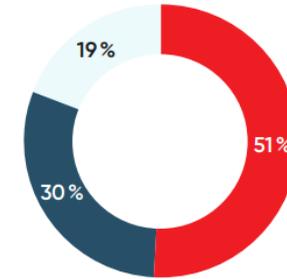
Répartition sectorielle du revenu total ajusté en 2023 ⁽³⁾

- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine
- Marchés financiers
- Financement spécialisé aux États-Unis et International



Répartition géographique du revenu total ajusté en 2023 ⁽³⁾

- Province de Québec
- Autres provinces canadiennes
- Hors Canada



(3) Excluant la rubrique *Autres*. Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 19 du [Rapport annuel 2023](#) pour le détail des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

1.2 Alignement de la stratégie

Votre stratégie d'entreprise définit-elle et reflète-t-elle le développement durable comme une des priorités stratégiques de votre banque?

- Oui
 Non

Décrivez comment votre banque a aligné ou prévoit d'aligner sa stratégie sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Votre banque se réfère-t-elle à un des cadres ou aux exigences d'information des autorités de réglementation en matière de développement durable dans ses priorités stratégiques ou politiques pour les mettre en œuvre?

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail

Pacte mondial des Nations Unies

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Des exigences d'information réglementaires applicables sur les évaluations des risques environnementaux, p. ex. sur le risque climatique – veuillez préciser lesquelles :

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) – divulgation volontaire

Des exigences d'information réglementaires applicables sur les évaluations des risques sociaux, p. ex. l'esclavage moderne – veuillez préciser lesquelles :

Engagement et rapport en vertu du *United Kingdom's Modern Slavery Act 2015* et de la nouvelle loi S-211, Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes, « (Loi sur l'esclavage moderne) », adoptée par le gouvernement fédéral et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Aucune de ces réponses

En tant qu'acteur clé de l'industrie financière canadienne, la Banque est soucieuse de comprendre et de réduire constamment les répercussions de ses activités sur l'environnement et de contribuer à l'épanouissement des communautés où elle est présente. Elle met ainsi en œuvre des pratiques qui soutiennent le développement durable, l'inclusion, la diversité et l'équité ainsi que la bonne gouvernance, souhaités tant par la Banque que par ses différentes parties prenantes. Pour ce faire, la stratégie ESG de la Banque s'articule autour des principes ESG adoptés par le conseil d'administration, alignés sur les [objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#). En 2023, nos initiatives et engagements ont notamment contribué à 12 des 17 ODD. Dans la dernière année financière, la Banque a également poursuivi sa stratégie de conseil et d'accompagnement proactif pour la clientèle la plus touchée par les fluctuations des marchés dans le contexte des hausses rapides de taux.

La Banque s'est dotée d'une stratégie ESG afin de poursuivre l'intégration de critères ESG au sein des stratégies, décisions et activités de ses secteurs d'affaires. Depuis le 1^{er} novembre 2021, le programme de rémunération des dirigeants et dirigeantes de la Banque est lié aux priorités ESG qui font partie de cette stratégie.

En ce qui a trait à ses engagements climatiques, la Banque calcule annuellement depuis 2008 l'empreinte carbone de ses propres activités et la divulgue publiquement à CDP, cadre de référence reconnu à l'échelle mondiale dans le domaine de la divulgation environnementale. Nous appuyons le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière et nous avons fait une cinquième divulgation volontaire en mars 2024.

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur le principe de zéro émission nette d'ici 2050. En 2021, la Banque a adhéré au Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF), se joignant à un groupe mondial d'institutions financières qui travaillent de concert à l'élaboration de méthodes d'évaluation et de divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de leurs activités de financement et d'investissement. Toujours en 2021, la Banque s'est jointe à la NZBA dans le cadre d'une initiative sectorielle mondiale pour accélérer et soutenir les efforts de lutte contre les changements climatiques.

Pour permettre à la communauté de bénéficier du plein apport de tous ses membres, la Banque appuie depuis plusieurs années de nombreuses initiatives sur le plan national et local dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat, de la santé, de l'entraide communautaire, des arts et de la culture, de l'inclusion, de la diversité et de l'équité ainsi que de l'environnement. En 2023, nous avons poursuivi notre engagement dans le cadre du processus de développement de relations durables avec les peuples autochtones auprès du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. La Banque soutient également les initiatives mondiales suivantes :

- Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU
- Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises de l'ONU pour lutter contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI)

Liens et références

[Rapport ESG 2023](#)

- Page 12 : Nos principes ESG
- Pages 16-17 : Notre contribution aux ODD
- Pages 60-63 : Communauté
- Pages 64-65 : Inclusion, diversité et équité
- Pages 66-68 : Littérature financière

[Rapport annuel 2023](#)

- Page 30 (PDF) : Analyse sectorielle

[Circulaire 2024](#)

- Page 93-145 : Rémunération des Membres de la haute direction
- [Rapport climatique 2023](#)
- [Déclaration des droits de la personne](#)
- [Engagement de la direction envers les relations avec les peuples autochtones](#)
- [Rapport et engagement à l'égard de la lutte contre l'esclavage moderne](#)

Principe 2 : Impact et établissement de cibles



Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs pour les personnes et l'environnement résultant de nos activités, de nos produits et de nos services, et en gérons le risque pour eux. Pour cela, nous fixerons et publierons des cibles là où nous pouvons avoir les impacts les plus importants.

2.1 Analyse d'impact (Étape clé 1)

Démontrez que votre banque a effectué une analyse d'impact de son ou de ses portefeuilles pour cerner les domaines où elle a le plus d'impact et déterminer les domaines prioritaires pour la fixation d'objectifs. L'analyse d'impact sera mise à jour régulièrement¹ et répondra aux exigences/éléments suivants (a-d)² :

a) Portée : Quelle est la portée de l'analyse d'impact de votre banque? Veuillez décrire quelles parties des principaux secteurs d'activité, produits et services de la banque ainsi que les principales régions dans lesquelles elle exerce ses activités décrites au point 1.1 ont été incluses dans l'analyse d'impact. Veuillez préciser également quels secteurs n'ont pas été inclus et pourquoi.

En 2023, la Banque a procédé à une analyse d'impact de son portefeuille de produits dans le but d'établir les domaines où elle pourrait avoir les impacts positifs et négatifs les plus significatifs. Nous avons utilisé la méthodologie et les outils développés par l'Initiative financière du Programme des Nations pour l'environnement des Nations Unies (UNEP FI) pour la clientèle Particuliers (*Consumer Banking*) et Entreprises (*Institutional Banking*)³. Les données utilisées dans le cadre de notre analyse sont au 31 octobre 2022 pour Entreprises et en date du 28 février 2023 pour le Particuliers.

En tenant compte de la répartition des revenus de la Banque par secteur d'activité et par zone géographique, tel que présentée à la section 1.1 (modèle économique), notre analyse d'impact couvre les produits détenus au Canada par la clientèle du secteur Particuliers ainsi que les industries financées par le secteur Entreprises : petites et moyennes entreprises (PME), services aux entreprises (SAE) et les marchés des capitaux de crédit (*Credit Capital Markets*). Le financement spécialisé aux États-Unis et International n'est pas inclus dans cette première analyse. Nous avons choisi de nous concentrer sur les activités au Canada qui représentaient 84 % des revenus de la Banque en 2022. En 2023, ce chiffre s'élève à 81 %. Le secteur Particuliers sert la

Liens et références

[Rapport annuel 2023](#)

- Page 2 (PDF) : En bref

¹ Cela signifie que, si l'analyse d'impact initiale a été effectuée pendant une période antérieure, les informations doivent être mises à jour en conséquence, l'étendue de l'analyse doit être augmentée et la qualité de l'analyse d'impact doit être améliorée au fil du temps.

² On trouvera des indications complémentaires dans [Interactive Guidance on impact analysis and target setting](#).

³ *Portfolio Impact Analysis Tool for Banks (v.3): Consumer Banking/Identification Module (July 2022) et Institutional Banking/Identification Module (July 2022)*.

<p>majorité des clients de la Banque. Ce secteur inclut une clientèle de différents profils de la population, dont les personnes considérées comme étant plus vulnérables financièrement⁴.</p> <p>Les grandes entreprises dans le portefeuille du secteur des Marchés financiers sont couvertes dans l'analyse d'impact. La clientèle des particuliers du secteur Gestion de Patrimoine ne fait pas partie de cette analyse, car nous avons décidé de prioriser les secteurs qui couvrent la clientèle plus vulnérable. En date du 28 février 2023, une faible proportion des clients et clientes Particuliers font également affaires avec le secteur Gestion de Patrimoine. Pour effectuer l'analyse, nous avons fait une corrélation entre les produits et services identifiés dans l'outil d'UNEP FI et ceux de la Banque.</p>	
<p>b) Composition du portefeuille : Votre banque a-t-elle pris en considération la composition de son portefeuille (en %) dans l'analyse? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille globalement et par régions.</p> <p>i) par secteurs et sous-secteurs⁵ pour les portefeuilles de services aux entreprises, à la grande entreprise et de banque d'investissement (c.-à-d. exposition sectorielle ou ventilation par sous-secteurs en pourcentage), et/ou</p> <p>ii) par produits et services et par types de clients pour les portefeuilles de services bancaires aux consommateurs et de détail.</p> <p>Si votre banque a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de son exposition, veuillez préciser pour montrer comment vous avez considéré où se situent les affaires de base/principales activités de la banque en termes de secteurs et de sous-secteurs.</p>	
<p>L'analyse de composition du portefeuille réalisée en 2023 a tenu compte des produits et services dans le portefeuille Particuliers ainsi que des industries pour les Entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits qui représentent les parts les plus significatives dans le portefeuille des particuliers au Canada sont les prêts et marges hypothécaires, les produits d'investissement, les certificats de placement garanti (CPG) et les prêts à la consommation. En ce qui a trait au profil de la clientèle, nous notons une quasi-parité homme-femme, une forte présence dans les zones urbaines ainsi qu'une forte proportion de la clientèle au sein de la classe moyenne. Ce dernier point est à surveiller, car le contexte économique actuel exerce une pression supplémentaire sur la clientèle financièrement vulnérable, ce qui pourrait placer une partie de la classe moyenne dans des situations de précarité. • En ce qui a trait à la répartition du portefeuille commercial, les industries avec la plus grande pondération en matière de financement sont : Services immobiliers, Finance et assurances, Agriculture, foresterie, pêche et chasse, Construction et Services publics. 	<p><i>Liens et références</i></p>

⁴ Selon le guide *Financial Inclusion and Financial Health Target Setting (second edition)* d'UNEP FI et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada : Vulnérabilité des consommateurs : [Résultats du Sondage sur le bien-être financier lié à la COVID-19](#)

⁵ « Secteurs clés » en fonction de différents domaines d'impact, c.-à-d. les secteurs dont l'impact positif ou négatif est particulièrement fort sont particulièrement pertinents ici.

c) Contexte : Quels sont les principaux défis et priorités reliés au développement durable dans les principaux pays/régions dans lesquels votre banque et/ou vos clients évoluent?⁶ Veuillez décrire comment ceux-ci ont été pris en considération, y compris les parties prenantes que vous avez mobilisées pour aider à renseigner cet élément de l'analyse.

Cette étape vise à mettre les impacts du portefeuille de votre banque dans le contexte des besoins de la société.

En août 2022, nous avons procédé à l'analyse du contexte national afin de mieux comprendre les priorités et défis au Canada, pays où les principales activités de la Banque se déroulent. L'outil que nous avons utilisé, soit le *Contexte module* d'UNEP FI, a fait ressortir les trois domaines suivants comme étant prioritaires :

- **Stabilité climatique** (*Climate stability*), plus spécifiquement la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.
- **Économie circulaire** (*Circularity*), plus spécifiquement la consommation d'énergie et de l'eau, l'empreinte carbone des matières premières découlant de l'utilisation intensive des ressources et les déchets.
- **Disponibilité, accessibilité, abordabilité, qualité des ressources et services** (*Availability, accessibility, affordability, quality of resources and services*), plus spécifiquement le logement abordable et l'obésité.

En lien avec les domaines de Stabilité climatique et d'Économie circulaire ainsi que l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », le gouvernement fédéral s'est doté d'un plan pour réduire ses émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cette contribution déterminée au niveau national (CDN) est faite en vertu de l'Accord de Paris, qui exige aux pays de présenter leurs cibles nationales de réduction des émissions de GES tous les 5 ans.

Le troisième domaine prioritaire mentionné précédemment est lié à plusieurs ODD dont l'objectif 1 « Pas de pauvreté », le Canada s'étant donné comme cible de réduire le taux de pauvreté de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2015. En ce qui a trait plus spécifiquement au logement abordable, le gouvernement fédéral a adopté une [Stratégie nationale sur le logement](#) afin de permettre à un plus grand nombre de personnes au Canada d'avoir un chez-soi. Cette stratégie est alignée avec l'ODD 11 « Villes et communautés durables ».

En novembre 2022, la Banque a envoyé un sondage à ses principales parties prenantes afin de déterminer les enjeux de développement durable qu'elle devrait prioriser. Ce sondage était destiné aux employés, clients et fournisseurs au Canada.

Les résultats de ce sondage ont été présentés sous la forme d'une matrice d'importance relative. Parmi les enjeux considérés comme les plus importants par nos parties prenantes figure **l'inclusion financière**. Afin de faire la corrélation entre cet enjeu et les priorités nationales, nous avons étudié différentes ressources publiques.

Liens et références

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 10-11 : Notre matrice d'importance relative

⁶ Les priorités mondiales peuvent par ailleurs être considérées pour les banques ayant des portefeuilles très diversifiés et internationaux.

Selon la Banque Mondiale, l'inclusion financière signifie que les particuliers et les entreprises ont accès à des produits et services financiers utiles et abordables qui répondent à leurs besoins – transactions, paiements, épargne, crédit et assurance – fournis de manière responsable et durable. Ainsi, les plus récentes données de cette institution financière internationale démontrent que le Canada possède le système financier le plus inclusif du G7⁷ et selon l'Indice global d'inclusion financière 2023 (*Global Financial Inclusion Index 2023*), le pays se classe en 14^e position sur 42 en matière d'inclusion financière. Une baisse par rapport à la 11^e position détenue par le Canada en 2022.

Même si le Canada est avancé en ce qui a trait à l'inclusion financière, la santé financière demeure un sujet d'actualité dans un contexte économique incertain, ce qui peut avoir une incidence plus élevée sur des groupes considérés vulnérables financièrement. Pour faire face aux défis financiers auxquels la population est confrontée, le gouvernement fédéral a lancé la [Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026](#) dont l'objectif principal est de renforcer la résilience financière. De plus, en lien avec son objectif de réduire le taux de pauvreté de 50 % d'ici 2030 par rapport à son niveau de 2015, le gouvernement suivra l'évolution de **la résilience sur le plan des actifs**. Cet indicateur se définit comme le fait de disposer d'une épargne suffisante pour maintenir le bien-être pendant une période donnée⁸.

Une autre source d'information qui permet de mesurer la résilience financière des ménages au Canada est l'indice développé par le *Financial Resilience Institute*. Le tableau suivant présente l'indice de résilience financière de Seymour (*Seymour Financial Resilience Index*) sur les trois dernières années :

Jun 2021	Jun 2022	Jun 2023
55.67	50.52	52.44

Le plus récent score disponible, soit celui d'octobre 2023, était de 50.78, une baisse significative en quatre mois. Le rapport de l'Institut a fait ressortir les constats suivants :

- La vulnérabilité financière des ménages est présente au sein de tous les segments de revenus.
- Le Québec, considérée par le passé comme la province la plus résiliente financièrement, a enregistré une diminution significative : 55.27 en juin 2023 comparativement à 50.81 en octobre 2023.
- 80 % de la population canadienne, soit près de 20 millions d'adultes ne sont pas « financièrement résilients » et un peu moins d'un quart des ménages disposent d'un coussin d'épargne liquide de moins de trois semaines.
- 58 % des Canadiens et Canadiennes éprouvent un niveau élevé de stress financier en ce qui concerne leurs obligations financières actuelles et futures.

⁷ Regroupement informel de sept économies avancées du monde : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne (source : [Gouvernement du Canada](#))

⁸ [Stratégie fédérale de développement durable](#)

<ul style="list-style-type: none"> • 77 % des Canadiens et Canadiennes veulent mieux comprendre leur résilience financière et comment ils peuvent l'améliorer. • Le stress financier a un impact négatif sur la santé mentale de 69 % des Canadiens et Canadiennes. • 71 % des Canadiens et Canadiennes ont souligné qu'ils n'avaient pas suffisamment d'économies pour la retraite. <p>Les ressources consultées nous ont permis de mieux comprendre les priorités et les défis à l'échelle nationale et de faire des liens entre les stratégies de la Banque, les stratégies canadiennes et des cadres de référence reconnus tels que les ODD et l'Accord de Paris.</p>	
<p>Sur la base de ces trois premiers éléments d'une analyse d'impact, quels domaines d'impact positif et négatif votre banque a-t-elle cernés? À quels domaines d'impact importants (au moins deux) avez-vous donné la priorité dans votre stratégie de définition de cibles (voir 2.2)⁹? Veuillez préciser.</p>	
<p>À la suite de l'analyse du contexte national et de l'évaluation de notre portefeuille de produits pour les secteurs Particuliers et Entreprises à l'aide des outils développés par UNEP FI (<i>Identification Modules - Consumer Banking and Institutional Banking</i>), nous avons déterminé les impacts positifs et négatifs potentiels de nos activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le secteur Particuliers, les impacts positifs clés ressortis à la suite de l'analyse sont le logement, l'éducation, la mobilité et la finance. La finance a également été identifiée en tant qu'impact négatif clé. • Pour le secteur Entreprises, les impacts positifs clés ressortis sont la santé et la sécurité, l'énergie, le logement, les soins et l'assainissement, la mobilité, l'alimentation, l'emploi, les salaires et la protection sociale. Les impacts négatifs clés sont la santé et la sécurité, l'eau, les salaires et la protection sociale, la stabilité climatique, l'utilisation intensive des ressources et les déchets. <p>L'analyse d'impact effectuée en 2023 a confirmé le premier domaine d'impact significatif que nous avons divulgué dans nos précédents rapports, soit l'atténuation des changements climatiques. Ce domaine d'impact est aligné avec l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».</p> <p>Dans l'identification de notre deuxième domaine d'impact significatif, nous avons tenu compte des constats de l'analyse d'impact, du contexte national et du rôle que la Banque peut jouer pour améliorer la santé financière des personnes. Ce domaine d'impact est aligné avec plusieurs ODD : l'ODD 1 « Pas de pauvreté », l'ODD 5 « Égalité entre les sexes », l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » et l'ODD 10 « Inégalités réduites ».</p>	<p><i>Liens et références</i></p>

⁹ Pour donner la priorité aux domaines ayant l'impact le plus important, il sera important d'ajouter un niveau qualitatif à l'analyse quantitative décrite en a), b) et c), p. ex. par le dialogue avec les parties prenantes et une mise en contexte géographique plus poussée.

Nous continuons à évaluer la possibilité d'ajouter le **logement abordable** en tant que **troisième domaine d'impact significatif** étant donné que la Banque figure parmi les plus grands prêteurs au Canada pour les projets immobiliers dans le domaine des logements abordables, de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité. De plus, la part du logement dans le portefeuille Particuliers et Entreprises est considérable. Cet éventuel domaine d'impact est aligné à plusieurs ODD dont l'ODD 1 « Pas de pauvreté », l'ODD 10 « Inégalités réduites » et l'ODD 11 « Villes et communautés durables ».

d) Pour ceux-là (au moins deux domaines d'impact prioritaires) : Mesure de la performance : Votre banque a-t-elle défini quels secteurs et sous-secteurs ainsi que les types de clients financés ou dans lesquels elle investit causent les impacts positifs ou négatifs réels? Veuillez décrire comment vous en avez évalué la performance, en utilisant des indicateurs appropriés reliés à des domaines d'impact important qui s'appliquent au contexte de votre banque.

En déterminant des domaines prioritaires pour la fixation d'objectifs parmi les domaines où son impact est le plus important, vous devriez tenir compte des niveaux de performance actuels de la banque, c.-à-d. des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et/ou des éléments représentatifs des impacts sociaux, économiques et de gouvernance des activités de la banque et de sa fourniture de produits et de services. Si vous avez indiqué le climat et/ou la santé et l'inclusion financières comme vos domaines d'impact les plus importants, veuillez aussi vous reporter aux indicateurs applicables de l'Annexe.

Si votre banque a adopté une autre approche pour évaluer l'intensité de l'impact des activités et de la fourniture de produits et services, veuillez la décrire.

Le résultat de cette étape servira alors aussi de base de référence (y compris les indicateurs) que vous pouvez utiliser pour fixer des objectifs dans deux domaines où l'impact est le plus important.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur le principe de zéro émission nette d'ici 2050. Découlant de ces engagements auprès de la NZBA et du PCAF, la Banque a commencé à quantifier ses émissions financées et à fixer des cibles intermédiaires de zéro émission nette pour les secteurs à forte intensité carbone : pétrole et gaz, immobilier commercial et production d'énergie. Les méthodologies utilisées sont basées sur des cadres de référence internationaux et régionaux reconnus, dont le [Protocole des GES](#), le [Standard global de comptabilisation et de divulgation des GES pour l'industrie financière du PCAF](#), la [feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie pour l'atteinte du zéro émission nette en 2050](#) de l'Agence internationale de l'énergie, le [rapport World Energy Outlook 2021](#) de l'Agence internationale de l'énergie, le [Plan de réduction des émissions pour 2030](#) du gouvernement du Canada et le rapport [Avenir énergétique du Canada en 2020](#). La Banque a utilisé le scénario zéro émission nette (ZEN) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour fixer ses objectifs intermédiaires pour 2030.

SANTÉ FINANCIÈRE

Afin de pouvoir évaluer notre performance, nous avons entrepris les démarches suivantes en 2023 :

- Ateliers de formation d'UNEP FI sur les directives de fixation de cibles en santé et inclusion financière
- Utilisation des outils d'UNEP FI dont le *Pathway to Impact*

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 36-46 : Mesures et cibles > Émissions financées

- Partage de meilleures pratiques avec d'autres institutions financières, signataires des PRB

Depuis la publication de notre dernier rapport, nous avons concentré nos efforts sur l'obtention de données permettant d'avoir un portrait de la santé financière de notre clientèle et d'identifier les éventuels écarts parmi les différents segments de la clientèle.

Les données de notre base de référence sont au 31 octobre 2023. Nous avons comparé les indicateurs proposés dans le guide d'UNEP FI¹⁰ en utilisant la méthodologie du *Pathway to Impact* avec ceux disponibles à la Banque.

Parmi les indicateurs de performance utilisés dans notre analyse figurent :

- Nombre et pourcentage de la clientèle détenant de l'épargne à court-moyen et long terme
- Nombre et pourcentage de la clientèle détenant des produits d'investissement
- Nombre et pourcentage de la clientèle avec un prélèvement automatique des cotisations (PAC) pour au moins un compte d'épargne à court-moyen ou long terme
- Nombre et pourcentage de la clientèle ayant eu un rendez-vous en lien avec l'investissement
- Indice de robustesse financière – un modèle interne qui permet d'évaluer le niveau de vulnérabilité financière de la clientèle
- Nombre et pourcentage de nouveaux clients

Pour chaque indicateur de performance, nous avons procédé à une segmentation de la clientèle plus vulnérable basée sur celle utilisée dans les outils d'UNEP FI (*Identification modules*) : genre, âge, répartition géographique et niveaux de revenus. Cet exercice nous a permis de faire ressortir des tendances quant à la détention des produits d'épargne sur différents horizons temporels et de faire des corrélations avec des constats à l'échelle nationale, tels que ceux présentés dans la section 2.1c (contexte) du présent rapport. L'indicateur d'impact que nous avons retenu à la suite de notre analyse est le pourcentage de clients « nouveaux arrivants au Canada » du secteur Particuliers qui détiennent des comptes d'investissement à long terme.

Résumé de l'autoévaluation :

Pour lesquelles des composantes votre banque a-t-elle terminé l'analyse d'impact afin de définir les domaines dans lesquels votre banque a les impacts positifs et négatifs les plus importants (potentiels)?¹¹

Portée :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Composition du portefeuille :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non

¹⁰ PRB Core Indicators to Measure Financial Health and Inclusion

¹¹ Vous pouvez répondre « oui » à une question si vous avez terminé les étapes prescrites, p. ex., l'analyse d'impact initiale a été réalisée, une opération pilote a été menée.

Contexte : **Oui** En cours Non

Mesure de la performance : **Oui** En cours Non

Quels sont les domaines d'impact les plus importants que vous avez cerné pour votre banque à la suite de l'analyse d'impact?

Mitigation des changements climatiques (stabilité climatique) + Santé financière

À quel point les données utilisées pour et divulguées dans l'analyse d'impact sont-elles récentes?

- Datant de 6 mois avant la publication
- Datant de 12 mois avant la publication => pour les données du secteur Particuliers (*Consumer Banking*) – au 28 février 2023 (14 mois)**
- Datant de 18 mois avant la publication => pour les données du secteur Entreprises (*Institutional Banking*) – au 31 octobre 2022**
- Datant de plus de 18 mois avant la publication

Zone de texte libre pour décrire les défis potentiels et les aspects non couverts par ce qui précède, etc.: *(facultatif)*

2.2 Fixation d'objectifs (Étape clé 2)

Démontrez que votre banque a défini et publié au minimum deux cibles qui correspondent à au moins deux domaines différents de l'impact le plus significatif que vous avez cerné dans votre analyse d'impact.

Les cibles¹² doivent être Spécifiques, Mesurables (quantitatives ou qualitatives), Acceptables, Réalistes et Temporelles (SMART). Veuillez communiquer les éléments suivants de la fixation de cibles (a-d), pour chaque cible séparément :

a) *Alignement* : Sur quels cadres de référence internationaux, régionaux ou nationaux avez-vous jugé pertinent d'aligner le portefeuille de votre banque¹³? Démontrez que les indicateurs sélectionnés et les cibles sont liés aux Objectifs de développement durable, à l'Accord de Paris sur le climat et à d'autres cadres internationaux, nationaux et régionaux pertinents, qu'ils favorisent l'alignement sur ces derniers et contribuent davantage à leur réalisation.

Vous pouvez vous appuyer sur les éléments de contexte du point 2.1.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur le principe de zéro émission nette d'ici 2050. L'adhésion en 2021 de la Banque à la NZBA confirme son engagement à jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique et à appuyer la collaboration entre les secteurs public et privé en vue d'atteindre cet objectif.

Pour fixer ses cibles intermédiaires de zéro émission nette pour 2030, la Banque a utilisé le scénario zéro émission nette (ZEN) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui concorde avec l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C d'ici l'année 2100 au-dessus des niveaux préindustriels, ce qui correspond à l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris. Pour les autres méthodologies utilisées basées sur des cadres de référence internationaux et régionaux reconnus, consulter la section 2.1d (mesure de la performance) du présent rapport.

Les cibles de la Banque sont alignées aux ODD suivants : ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable », ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure » et ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

SANTÉ FINANCIÈRE

Comme mentionné dans la section de contexte 2.1c, le gouvernement canadien vise à améliorer la santé et la résilience financières de la population. Plusieurs stratégies ont été mises en place à cet effet dont la [Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026](#) qui est en lien avec l'ODD 1 « Pas de pauvreté ».

Le rapport « Planification financière : la voie vers une meilleure résilience financière du ménage » confirme que planifier les dépenses à venir et imprévues et épargner pour des objectifs à long terme contribue à l'amélioration de la résilience financière. Selon le *Financial Resilience Institute*, la vulnérabilité financière est un problème croissant qui touche **4 Canadiens sur 5**.

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 36-46 : Mesures et cibles > Émissions financées

En tant qu'institution financière, nous avons un rôle clé à jouer dans l'éducation financière et l'accompagnement des différents segments de la population afin de réduire leur stress financier et augmenter leur bien-être financier. Depuis son adhésion aux PRB en tant que membre signataire fondatrice, la Banque a participé à plusieurs ateliers et sessions avec des experts d'UNEP FI afin d'augmenter son impact dans le domaine de la santé et de l'inclusion financière. Les travaux que nous avons entrepris depuis la publication de notre dernier rapport nous ont permis d'approfondir nos réflexions sur la deuxième cible que nous désirons établir et de nous assurer que celle-ci est alignée au contexte national et aux ODD. Notre cible de santé financière vise à augmenter les investissements à long terme pour les nouveaux arrivants.

Selon le Recensement de 2021 de Statistique Canada¹⁴ :

- Les immigrants représentent 23 % de la population totale, soit près de 1 personne sur 4.
- Le Canada compte la plus forte proportion d'immigrants parmi les pays du G7.
- Plus de la moitié des immigrants récents vivant au pays ont été sélectionnés en vertu de la catégorie économique.

Les données recueillies par l'Agence de la consommation financière du Canada (ACFC)¹⁵ indiquent que parmi les défis financiers auxquels les immigrants au Canada font actuellement face, on retrouve l'obtention de renseignements financiers auprès de sources fiables et la planification adéquate des objectifs d'épargne à long terme.

Avec des cibles fédérales en immigration qui demeurent élevées dans les prochaines années, l'obtention d'une bonne compréhension et d'une bonne gestion des finances personnelles par les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes au Canada est essentielle.

b) Base de référence : Avez-vous déterminé une base de référence pour des indicateurs choisis et évalué le degré actuel d'alignement? Veuillez préciser les indicateurs utilisés ainsi que l'année de la base de référence.

Vous pouvez vous appuyer sur les mesures de la performance entreprises au point 2.1 pour déterminer la base de référence de votre cible.

Un ensemble d'indicateurs ont été créés pour l'atténuation du changement climatique et la santé et l'inclusion financières afin de guider et de soutenir les banques dans la fixation et la mise en application d'objectifs. On trouvera un aperçu de ces indicateurs dans l'Annexe cette grille.

¹² Cibles opérationnelles (se rapportant par exemple à la consommation d'eau dans les immeubles de bureau, à l'égalité entre les sexes au sein du conseil de direction de la banque ou les émissions de gaz à effet de serre reliées aux déplacements) ne font pas partie du domaine des PRB.

¹³ Votre banque devrait considérer les principaux défis et priorités en termes de développement durable dans le ou les pays principaux d'exploitation dans le but de définir des cibles. On les trouve dans les stratégies et plans de développement nationaux, les objectifs internationaux comme les ODD ou l'Accord de Paris sur le climat et dans les cadres régionaux. L'alignement signifie qu'il devrait y avoir un lien clair entre les cibles de la banque et ces cadres et priorités, démontrant par conséquent comment l'objectif soutient et entraîne des contributions aux objectifs nationaux et mondiaux.

¹⁴ [Immigration, lieu de naissance et citoyenneté](#) – Statistique Canada (26 octobre 2022).

¹⁵ [Une solution adaptée : Aider les immigrants du Canada à renforcer leurs connaissances financières](#) - Avneet Bhabra (2023)

Si votre banque s'est donnée pour priorités l'atténuation du changement climatique et/ou la santé et l'inclusion financières comme (un de) vos domaines d'impact les plus significatifs, il est fortement recommandé de rendre compte de ces indicateurs dans l'Annexe, en utilisant un tableau sommaire comme ci-dessous incluant les domaines d'impact, tous les indicateurs pertinents et les codes des indicateurs correspondants :

Domaine d'impact	Code de l'indicateur	Réponse
Atténuation du changement climatique	...	
	...	
	...	

Domaine d'impact	Code de l'indicateur	Réponse
Santé et inclusion financières	...	
	...	
	...	

Au cas où vous auriez défini d'autres indicateurs ou des indicateurs additionnels comme pertinents pour déterminer la base de référence et évaluer le niveau d'alignement sur des cibles motivées par l'impact, veuillez les préciser.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Code et indicateur	Réponse
A.1.1 Stratégie climatique	Oui, nous avons une stratégie climatique.
A.1.2 Cible alignée avec l'Accord de Paris	Oui, nous avons une cible de zéro émission nette d'ici 2050 pour nos activités de financement (année de référence 2019), alignée aux objectifs de l'Accord de Paris. La Banque a utilisé le scénario zéro émission nette (ZEN) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour fixer ses objectifs intermédiaires pour 2030.
A.1.4 Analyse du portefeuille	Oui, nous avons débuté l'analyse de notre portefeuille de prêts en commençant par les secteurs avec la plus haute intensité carbone : pétrole et gaz, immobilier commercial et production d'énergie. En 2023, la Banque a progressé dans la quantification de ses émissions financées en complétant la mesure de l'empreinte carbone de ses actifs au bilan en appliquant les méthodologies associées à chaque catégorie d'actifs définies par le PCAF.

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 10-22 : Stratégie
- Pages 36-46 : Mesures et cibles > Émissions financées

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 40-48 : Accompagner la clientèle dans la transition énergétique et sociale

<p>A.1.5 Opportunités d'affaires et produits financiers</p>	<p>Oui, nous avons développé différents produits financiers pour accompagner la clientèle des secteurs Particuliers et Entreprises dans la transition énergétique et sociale :</p> <table border="1" data-bbox="782 302 1884 716"> <thead> <tr> <th data-bbox="782 302 997 326">Secteurs d'affaires</th> <th data-bbox="997 302 1884 326">Produits et services</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="782 326 997 467">Entreprises</td> <td data-bbox="997 326 1884 467"> <ul style="list-style-type: none"> › Produits de finance durable: Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. › Soutien aux entreprises de technologies propres (cleantech): Offre de services-conseils, d'accompagnement et de services financiers adaptés aux entreprises de technologies propres à croissance rapide à travers le Canada, à travers le Groupe Technologie et Innovation de la Banque. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="782 467 997 586">Marchés financiers</td> <td data-bbox="997 467 1884 586"> <ul style="list-style-type: none"> › Produits de finance durable: Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des obligations et prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. › Services bancaires d'investissement dans la technologie propre: Offre de services-conseils stratégiques à plus de 450 entreprises de technologies propre à travers le Canada, via un groupe dédié. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="782 586 997 662">Gestion de patrimoine</td> <td data-bbox="997 586 1884 662"> <ul style="list-style-type: none"> › Investissement responsable: Offre de produits d'investissement responsable incluant l'offre de fonds axés sur le développement durable et de comptes gérés unifiés pour des portefeuilles en investissement durable. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="782 662 997 716">Particuliers</td> <td data-bbox="997 662 1884 716"> <ul style="list-style-type: none"> › Soutien aux particuliers: Offre de produits et services qui permettent de promouvoir les habitudes écoresponsables de nos clients particuliers. </td> </tr> </tbody> </table>	Secteurs d'affaires	Produits et services	Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> › Produits de finance durable: Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. › Soutien aux entreprises de technologies propres (cleantech): Offre de services-conseils, d'accompagnement et de services financiers adaptés aux entreprises de technologies propres à croissance rapide à travers le Canada, à travers le Groupe Technologie et Innovation de la Banque. 	Marchés financiers	<ul style="list-style-type: none"> › Produits de finance durable: Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des obligations et prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. › Services bancaires d'investissement dans la technologie propre: Offre de services-conseils stratégiques à plus de 450 entreprises de technologies propre à travers le Canada, via un groupe dédié. 	Gestion de patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> › Investissement responsable: Offre de produits d'investissement responsable incluant l'offre de fonds axés sur le développement durable et de comptes gérés unifiés pour des portefeuilles en investissement durable. 	Particuliers	<ul style="list-style-type: none"> › Soutien aux particuliers: Offre de produits et services qui permettent de promouvoir les habitudes écoresponsables de nos clients particuliers. 	
Secteurs d'affaires	Produits et services											
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> › Produits de finance durable: Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. › Soutien aux entreprises de technologies propres (cleantech): Offre de services-conseils, d'accompagnement et de services financiers adaptés aux entreprises de technologies propres à croissance rapide à travers le Canada, à travers le Groupe Technologie et Innovation de la Banque. 											
Marchés financiers	<ul style="list-style-type: none"> › Produits de finance durable: Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des obligations et prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. › Services bancaires d'investissement dans la technologie propre: Offre de services-conseils stratégiques à plus de 450 entreprises de technologies propre à travers le Canada, via un groupe dédié. 											
Gestion de patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> › Investissement responsable: Offre de produits d'investissement responsable incluant l'offre de fonds axés sur le développement durable et de comptes gérés unifiés pour des portefeuilles en investissement durable. 											
Particuliers	<ul style="list-style-type: none"> › Soutien aux particuliers: Offre de produits et services qui permettent de promouvoir les habitudes écoresponsables de nos clients particuliers. 											
<p>A.2.1 Accompagnement de la clientèle</p>	<p>La Banque vise à devenir un partenaire stratégique en soutenant ses clients et clientes dans leur transition, et ce, en tenant compte des efforts complexes et interdépendants de nombreuses parties prenantes dans l'ensemble de l'économie. Le plan de mise en œuvre de cette priorité inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer des gammes de produits et services de finance durable pour accompagner nos clients dans leur transition. • Soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable afin de soutenir les efforts de décarbonation des différents secteurs d'activités de nos clients. <p>La Banque vise également à exercer son leadership d'influence en s'engageant auprès de sa clientèle. L'exécution cette priorité passe par l'élaboration d'une stratégie d'engagement auprès de nos clients et clientes afin de pouvoir mieux les conseiller dans leur transition climatique.</p>											
<p>A.3.1 Volume financier des actifs verts/technologies à faible intensité carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2023, la Banque a octroyé 10 prêts verts dans le secteur immobilier pour un total de 778 millions de dollars dépassant ainsi l'objectif établi de 750 millions de dollars. 											

	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2019 et en date du 31 octobre 2023, la Banque a déployé plus de 11 milliards de dollars en capital pour des projets d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. Nos projets financés dans les domaines de l'éolien, du solaire, des batteries et de l'hydroélectricité représentaient plus de 8,7 milliards de dollars de financement autorisé et 72 % de notre portefeuille total de financement de projets liés au secteur de l'énergie (« Project Finance »). Au 31 octobre 2023, le produit provenant de l'émission des obligations durables a servi au financement, par la Banque, de plus de 3,3 G \$ de projets verts et sociaux. 																																					
<p>A.4.1 Réduction des émissions de GES</p>	<p>Résumé des cibles de réduction en place au 31 octobre 2023</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteurs</th> <th>Domaines d'émissions</th> <th>Année de référence</th> <th>Mesures</th> <th>Intensité de référence</th> <th>Objectif 2030</th> <th>Évolution depuis l'année de référence</th> <th>Scénarios</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Producteurs de pétrole et de gaz</td> <td>Domaines 1 et 2 Utilisation d'énergie par les producteurs de pétrole et de gaz</td> <td rowspan="2">2019</td> <td rowspan="2">tCO₂e/TJ</td> <td>0,90</td> <td>-31%</td> <td>-27%</td> <td rowspan="2">Scénario du ZEN de l'AIÉ 2050 ajusté par le plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement du Canada</td> </tr> <tr> <td>Domaine 3 Combustion d'énergies fossiles par les utilisateurs finaux dans l'économie</td> <td>7,69</td> <td>-31%</td> <td>-15%</td> </tr> <tr> <td>Immobilier commercial</td> <td>Domaines 1 et 2 Consommation en énergie du bâtiment</td> <td>2019</td> <td>tCO₂e/1 000 pi²</td> <td>2,79</td> <td>-50%</td> <td>-23%</td> <td>Scénario du ZEN de l'AIÉ 2050</td> </tr> <tr> <td>Producteurs d'énergie</td> <td>Domaine 1 Consommation en énergie du bâtiment</td> <td>2019</td> <td>tCO₂e/MWh</td> <td>0,11</td> <td>-33%</td> <td>-27%</td> <td>Trajectoire de convergence avec le scénario ZEN de l'AIÉ 2050</td> </tr> </tbody> </table>	Secteurs	Domaines d'émissions	Année de référence	Mesures	Intensité de référence	Objectif 2030	Évolution depuis l'année de référence	Scénarios	Producteurs de pétrole et de gaz	Domaines 1 et 2 Utilisation d'énergie par les producteurs de pétrole et de gaz	2019	tCO ₂ e/TJ	0,90	-31%	-27%	Scénario du ZEN de l'AIÉ 2050 ajusté par le plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement du Canada	Domaine 3 Combustion d'énergies fossiles par les utilisateurs finaux dans l'économie	7,69	-31%	-15%	Immobilier commercial	Domaines 1 et 2 Consommation en énergie du bâtiment	2019	tCO ₂ e/1 000 pi ²	2,79	-50%	-23%	Scénario du ZEN de l'AIÉ 2050	Producteurs d'énergie	Domaine 1 Consommation en énergie du bâtiment	2019	tCO ₂ e/MWh	0,11	-33%	-27%	Trajectoire de convergence avec le scénario ZEN de l'AIÉ 2050	
Secteurs	Domaines d'émissions	Année de référence	Mesures	Intensité de référence	Objectif 2030	Évolution depuis l'année de référence	Scénarios																															
Producteurs de pétrole et de gaz	Domaines 1 et 2 Utilisation d'énergie par les producteurs de pétrole et de gaz	2019	tCO ₂ e/TJ	0,90	-31%	-27%	Scénario du ZEN de l'AIÉ 2050 ajusté par le plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement du Canada																															
	Domaine 3 Combustion d'énergies fossiles par les utilisateurs finaux dans l'économie			7,69	-31%	-15%																																
Immobilier commercial	Domaines 1 et 2 Consommation en énergie du bâtiment	2019	tCO ₂ e/1 000 pi ²	2,79	-50%	-23%	Scénario du ZEN de l'AIÉ 2050																															
Producteurs d'énergie	Domaine 1 Consommation en énergie du bâtiment	2019	tCO ₂ e/MWh	0,11	-33%	-27%	Trajectoire de convergence avec le scénario ZEN de l'AIÉ 2050																															
<p>SANTÉ FINANCIÈRE</p> <p>L'analyse d'impact que nous avons effectuée lors de notre précédente période de divulgation a fait ressortir une pondération importante des produits d'investissement au sein de la répartition du portefeuille de produits destiné aux particuliers.</p> <p>Afin de pouvoir établir notre base de référence pour notre cible de santé financière, nous sommes d'abord partis des indicateurs clés identifiés dans le guide d'UNEP FI¹⁶. Nos ateliers de travail ont toutefois fait ressortir des limitations au niveau de l'obtention des données. En conséquence, nous avons dressé une liste d'indicateurs clés disponibles à la Banque qui sont fiables et comparables. Les données extraites pour établir notre base de référence sont au 31 octobre 2023.</p>																																						

¹⁶ PRB Core Indicators to Measure Financial Health and Inclusion.

Les indicateurs clés utilisés pour établir notre base de référence sont les suivants :

- Nombre et pourcentage de la clientèle détenant de l'épargne à court-moyen et long terme
- Nombre et pourcentage de la clientèle détenant des produits d'investissement
- Nombre et pourcentage de la clientèle avec un prélèvement automatique des cotisations (PAC) pour au moins un compte d'épargne à court-moyen ou long terme
- Nombre et pourcentage de la clientèle ayant eu un rendez-vous en lien avec l'investissement
- Indice de robustesse financière – un modèle interne qui permet d'évaluer le niveau de vulnérabilité financière de la clientèle
- Nombre et pourcentage de nouveaux clients

Pour chaque indicateur de performance, nous avons procédé à une segmentation de la clientèle plus vulnérable basée sur celle utilisée dans les outils d'UNEP FI (*Identification modules*). Ainsi, notre segmentation est basée sur le genre, l'âge, la répartition géographique et les niveaux de revenus. Cet exercice nous a permis de faire ressortir des tendances quant à la détention des produits d'épargne sur différents horizons temporels et de faire des corrélations avec des constats à l'échelle nationale, tels que ceux présentés dans la section 2.1c (contexte) du présent rapport.

Nous avons analysé la résilience financière par l'entremise du niveau de détention de comptes d'épargne à court-moyen terme qui peuvent être utilisés en tant que « coussin financier » pour faire face aux imprévus. Selon les plus récentes données de la Banque Mondiale¹⁷, une forte proportion de la population âgée de plus de 15 ans mentionne être en mesure d'obtenir des fonds d'urgence à l'intérieur de 30 jours. Toutefois, comme nous avons pu le constater dans la section 2.1c (contexte), la résilience financière de la population canadienne a diminué de manière importante en octobre 2023.

Nous avons par la suite analysé les données des comptes d'épargne à long terme permettant d'évaluer la résilience financière sur un horizon plus lointain, tel que pour la retraite. Selon les données de la Banque Mondiale¹⁹, près de 60 % de la population canadienne âgée de plus de 15 ans a mis de l'argent de côté pour la vieillesse, avec une proportion plus forte pour les hommes comparativement aux femmes.

En comparant les données des différents segments de la clientèle, nous avons remarqué un écart plus grand pour l'épargne à long terme versus à court-moyen terme pour le segment des nouveaux arrivants au Canada par rapport à l'ensemble de la clientèle Particuliers. Cet écart était également plus élevé comparativement aux autres segments analysés.

¹⁷ The World Bank [Global Financial Inclusion DataBank](#): 2021 data for Canada

Nous avons également évalué le volet comportemental de la clientèle par l'intermédiaire des prélèvements automatiques des cotisations (PAC) pour les comptes à court-moyen et long terme. Pour tous les horizons d'investissements confondus, les données des différents segments de la clientèle inclus dans notre analyse ont fait ressortir que, parmi nos clients qui ont de l'investissement, les nouveaux arrivants au Canada sont parmi ceux qui cotisent le plus par l'intermédiaire des PAC.

Au niveau du **portrait de la clientèle**, les données extraites ont confirmé que le segment des nouveaux arrivants au Canada est en croissance au sein de la clientèle Particuliers. Ce segment est composé majoritairement d'hommes en région urbaine, âgés de 25 à 60 ans et avec des revenus moyens. La Banque a réalisé une étude en 2023 auprès d'environ 1 500 clients nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes afin d'avoir un meilleur portrait de cette clientèle et de ses besoins financiers. Ainsi, l'achat d'une propriété est la priorité financière d'un nouvel arrivant sur deux pour la prochaine année. Investir pour faire fructifier son argent et acheter une auto sont des priorités nommées par le tiers des nouveaux arrivants. Près d'un tiers des répondants considèrent qu'épargner pour la retraite est une priorité parmi leurs besoins financiers. Cette étude appuie le choix de notre cible de santé financière et du segment de la clientèle priorisé afin d'avoir un impact positif significatif.

c) Cibles SMART (y compris des indicateurs clés de performance (ICP)¹⁸) : Veuillez énoncer les cibles de votre premier et votre deuxième domaine d'impact les plus significatifs, si elles sont déjà en place (ainsi que d'autres domaines d'impact, s'ils sont en place). Quels ICP utilisez-vous pour surveiller l'avancement vers les cibles? Veuillez préciser.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques, la Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur le principe de zéro émission nette d'ici 2050. À la suite de son adhésion à la NZBA en 2021 et afin de soutenir la transition énergétique canadienne, la Banque a décidé de prioriser le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz pour calculer les émissions financées, puisque ces entreprises joueront un rôle clé dans la réduction des émissions de GES des domaines 1, 2 et 3 du sous-secteur pétrole et gaz. Ainsi, en 2022, la Banque a fixé une première cible intermédiaire de réduction de 31% de l'intensité des émissions financées pour le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz d'ici 2030¹⁹. En 2023, la Banque a progressé vers son objectif zéro émission nette en fixant deux nouvelles cibles intermédiaires dans des secteurs à forte intensité carbone. Ces cibles visent la réduction de l'intensité des émissions financées des secteurs immobilier commercial et production d'énergie, de 50 % et 33 % respectivement, d'ici 2030²⁰.

Nous nous engageons à continuer de mesurer notre empreinte pour notre portefeuille de prêts et d'investissement et d'élargir les objectifs de zéro émission nette de la Banque pour couvrir d'autres secteurs à forte intensité carbone, conformément aux exigences de la NZBA et du PCAF.

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 36-46 : Mesures et cibles > Émissions financées

¹⁸ Les indicateurs clés de performance sont des indicateurs choisis par la banque dans le but de surveiller la progression vers les cibles.

¹⁹ Cette cible vise les domaines 1, 2 et 3, par rapport à l'année de référence 2019.

²⁰ La cible pour le secteur de l'immobilier commercial couvre les domaines 1 et 2 avec 2019 comme année de référence. La cible pour le secteur de la production d'énergie couvre le domaine 1 avec 2019 comme année de référence.

SANTÉ FINANCIÈRE

En tant que membre signataire fondatrice des PRB, la Banque a participé à plusieurs ateliers et sessions avec des experts d'UNEP FI afin de pousser ses engagements encore plus loin et d'établir une cible de santé financière.

L'analyse d'impact de notre portefeuille de produits, les données extraites pour notre base de référence et l'alignement des stratégies (contexte national et Banque) nous ont conduit à établir une cible de **croissance du taux de pénétration de l'investissement à long terme chez les nouveaux arrivants au Canada de 50 % d'ici 2030**, avec 2023 comme année de référence. Le calcul de notre base de référence indique un taux de 7 % au 31 octobre 2023 et nous visons 10,5 % d'ici 2030. Notre cible est alignée aux ODD suivants : ODD 1 « Pas de pauvreté », l'ODD 5 « Égalité entre les sexes », l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » et l'ODD 10 « Inégalités réduites ».

Les indicateurs de performance que nous suivons pour évaluer notre progression sont ceux indiqués à la section 2.2 b (base de référence).

d) Plan d'action : Quelles actions y compris les étapes intermédiaires avez-vous définies pour atteindre les cibles fixées? Veuillez les décrire.

Veuillez démontrer aussi que votre banque a analysé et reconnu les impacts indirects (potentiels) importants des cibles fixées dans le domaine d'impact ou d'autres domaines d'impact et qu'elle a défini des mesures pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs potentiels.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour atteindre ses cibles intermédiaires de réduction des GES, la Banque a développé des stratégies de financement adaptées à chaque secteur d'activité, avec une emphase sur l'accompagnement stratégique des clients existants dans l'exécution de leur plan de transition climatique et l'attraction de nouveaux clients ayant une stratégie de décarbonation ambitieuse. En 2023, nous avons adopté les stratégies de financement suivantes pour chaque secteur d'activité afin de progresser vers nos cibles de réduction intermédiaires.

Producteurs de pétrole et de gaz	Production d'énergie	Immobilier commercial
Cibles intermédiaires de réduction des émissions financées		
31 % de réduction de l'intensité du portefeuille d'ici 2030, pour les trois domaines (tCO2e/TJ)	33 % de réduction de l'intensité du portefeuille d'ici 2030, pour le domaine 1 (tCO2e/kWh)	50 % de réduction de l'intensité du portefeuille d'ici 2030, pour les domaines 1 et 2 (tCO2e/sq. ft.)
Stratégies		

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 10-22 : Stratégie

[Rapport ESG 2023](#)

- Page 34-36 : Promouvoir la santé et l'inclusion financières
- Pages 40-48 : Accompagner la clientèle dans la transition énergétique et sociale
- Pages 66-68 : Littératie financière

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un processus de gestion des risques, incluant un test de sensibilité au risque climatique, une simulation de l'impact et une évaluation du plan de décarbonation. • Accompagnement stratégique des clients existants dans l'exécution de leur plan de transition, selon leur situation géographique et leur environnement économique. | <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du modèle d'affaires pour appuyer davantage l'énergie renouvelable • Ajout de restrictions supplémentaires pour les clients existants, ainsi qu'un seuil d'exclusion pour les nouveaux clients œuvrant dans le sous-secteur du charbon thermique. | <ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'une stratégie de financement pour optimiser la mixité du portefeuille, avec une emphase sur les projets immobiliers au Québec, pour favoriser les bâtiments à faible empreinte énergétique, telle que ceux utilisant l'énergie hydroélectrique. |
|---|---|--|

SANTÉ FINANCIÈRE

Depuis plusieurs années, la Banque met en place différentes actions pour augmenter le bien-être financier et réduire le stress financier des différents segments de la clientèle considérés plus vulnérables financièrement. D'ailleurs, l'emphase mise sur les femmes et la finance a porté ses fruits, confirmé par les résultats plus élevés que la moyenne pour les indicateurs de santé financière mentionnés dans la section 2.2b (base de référence).

En ce qui a trait à la clientèle des nouveaux arrivants au Canada, de nombreuses actions ont été mises en place dans le passé, dont la création d'une [offre bancaire spécifique pour les nouveaux arrivants au Canada](#) qui comprend un compte chèques sans frais mensuels fixes, sans obligation de détenir un autre produit pour les 12 premiers mois et sous conditions pour la 2^e et 3^e année. La clientèle admissible qui adhère à cette offre a aussi accès à une carte de crédit sans historique de crédit au Canada²¹ ainsi qu'à un service d'accompagnement juridique sans frais²² pour faciliter son arrivée au Canada lors de sa première année. Afin d'augmenter l'accessibilité à nos solutions de libre-service, les guichets de la Banque permettent à la clientèle d'avoir un accès en six langues d'affichage dans l'ensemble du réseau : français, anglais, chinois traditionnel, espagnol, arabe et pendjabi. Avec l'accessibilité à ces langues, la Banque continue de se positionner comme un joueur actif dans la promotion de l'inclusion et de la diversité en rendant ses produits et services accessibles à un plus grand nombre de communautés.

Nouveautés 2023

- Révision des politiques d'octroi de financement afin d'optimiser l'accès à la propriété des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes
- La Banque a créé la page [Immigrer au Canada : ressources et conseils](#) sur son site Internet destinée aux nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes

²¹ Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Des garanties pourraient être applicables sous certaines conditions.

²² Service d'assistance téléphonique offert par Banque Nationale Réseau Assistance, en vigueur pour 12 mois à compter de la date d'ouverture de compte. Le contenu des programmes et des conditions qui y sont décrits peut être modifié.

- Les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, en tant que segment prioritaire pour l'organisation, peuvent bénéficier d'un escompte sur le taux d'intérêt lié au financement d'un véhicule, à travers le réseau de distribution de la Banque et nos marchands affiliés, ce qui permet de rendre l'offre accessible à travers le Canada.

La Banque a également poursuivi son partenariat avec la Fondation canadienne d'éducation économique pour la mise en place de programmes qui offrent de l'information et des conseils à des groupes spécifiques pour leur permettre de faire des choix éclairés, de diminuer leur stress financier et d'atteindre leurs objectifs. Ainsi, dans le cadre du programme « Gérer votre argent au Canada », c'est plus de 20 ateliers présentés en mode virtuel et présentiel, en 6 langues différentes, qui ont rejoint plus de 500 nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes au Canada.

La Banque a reçu plusieurs distinctions pour ses produits et services destinés aux nouveaux arrivants au Canada :

- Meilleure carte de crédit pour les nouveaux arrivants au Canada par Milesopedia
- Meilleure banque pour les nouveaux arrivants au Canada par MoneySense²³

Plan d'action pour l'atteinte de notre cible de santé financière

L'accompagnement de la clientèle par des conseils de qualité demeure central dans notre approche. Les actions que nous mettrons en place se concentreront sur les 4 grandes catégories de leviers du *Pathway to Impact* :

1. **Composition du portefeuille** (*portfolio composition*)
 - Lancement d'un projet pilote pour notre initiative d'inclusion dès la conception (*inclusion by design*)
2. **Mobilisation de la clientèle** (*client engagement*)
 - Publication d'un nouveau guide pour comprendre et gérer ses finances au Canada. Ce guide couvre, entre autres, les sujets suivants : l'ouverture d'un compte bancaire au Canada, la fraude et la cybersécurité, le dossier de crédit, l'épargne et l'investissement et le processus d'achat d'une maison au Canada.
 - Bonification du contenu sur bnc.ca afin de mettre en valeur des conseils et des informations utiles en lien avec, entre autres, l'épargne et l'investissement
 - Adaptation de nos communications auprès de la clientèle en lien avec l'investissement pour inclure un volet spécifique pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes au Canada
3. **Politiques et processus internes** (*internal policies and processes*)
 - Création de nouveau contenu et bonification des sources d'information internes existantes pour soutenir la force-conseil dans l'accompagnement de la clientèle des nouveaux arrivants au Canada et aborder le sujet d'investissement avec eux
4. **Dialogue avec nos parties prenantes** (*advocacy*)
 - Poursuite de nos collaborations et partenariats avec différents acteurs de la société pour améliorer la santé financière de la population telles que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et l'Association des banquiers canadiens (ABC).

²³ La Banque Nationale du Canada a été élue la meilleure banque pour les nouveaux arrivants au Canada par MoneySense en 2023. Afin d'établir ce classement annuel, MoneySense sélectionne certaines des plus grandes institutions financières et compare notamment leurs frais, l'accès au crédit et les services offerts aux nouveaux arrivants.

En plus des indicateurs de performance identifiés dans la section 2.2b (base de référence), le nombre de contacts proactifs auprès de la clientèle des nouveaux arrivants ainsi que le nombre de consultations des différents contenus disponibles sur le site Internet de la Banque, permettront de suivre l'impact de notre plan d'action.

Résumé de l'autoévaluation

Lesquels des éléments suivants de la fixation de cibles en accord avec les exigences des PRB votre banque a-t-elle réalisés ou est-elle actuellement en train d'évaluer pour votre...

	... premier domaine d'impact le plus significatif: ... Atténuation des changements climatiques	... deuxième domaine d'impact le plus significatif : Santé financière
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Cibles SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non

2.3 Mise en application et surveillance des cibles (Étape clé 2)

Pour chaque cible séparément :

Démontrez que votre banque a mis en œuvre les mesures qu'elle avait définies précédemment pour atteindre les cibles fixées.

Rendez compte de l'avancement de votre banque depuis le dernier rapport vers chacun de ces ensembles de cibles et l'impact qu'a eu votre progression en utilisant les indicateurs et les ICP pour surveiller la progression que vous avez définie en 2.2.

Ou, en cas de changements de plans d'application (pertinent pour un deuxième rapport et les rapports subséquents seulement) : Décrivez les changements potentiels (changements des domaines d'impact prioritaires, modifications des indicateurs, accélération/réexamen des cibles, introduction de nouvelles étapes intermédiaires ou révisions des plans d'action) et expliquez pourquoi ces changements sont devenus nécessaires.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Conformément à notre engagement auprès de la NZBA et après avoir rejoint le PCAF en 2021, la Banque a commencé à quantifier ses émissions financées et à fixer des cibles intermédiaires de réduction des émissions financées pour les secteurs à forte intensité carbone.

En date d'aujourd'hui, la Banque a établi trois cibles intermédiaires pour ses portefeuilles de prêts, soit le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz, le secteur de la production d'énergie et celui de l'immobilier commercial. En 2023, conformément aux directives de la NZBA, la Banque a complété la quantification de ses émissions financées pour tous les secteurs intenses en carbone et elle continue de divulguer ses émissions financées pour les trois secteurs dont les cibles intermédiaires sont fixées, afin de mesurer le progrès vers l'atteinte du net zéro.

En 2023, selon les orientations de la NZBA, la Banque a poursuivi ses efforts dans la lutte contre les changements climatiques en élargissant ses restrictions de financement aux activités de charbon thermique dans le secteur minier et celui de la production d'électricité.

Producteurs de pétrole et de gaz

Depuis 2015, la Banque a réduit de 54 % les financements accordés aux producteurs et services de pétrole et de gaz. Au 31 octobre 2023, les prêts aux producteurs et services de pétrole et de gaz représentent 0,8 % du portefeuille total de prêts bruts. Les émissions absolues financées pour les scopes 1, 2 et 3 totalisent près de 5,7 millions de tCO₂e au 31 octobre 2023, soit une diminution de 50 % par rapport à l'année de référence (2019).

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 40-41 : Producteurs de pétrole et de gaz
- Pages 42-43 : Immobilier commercial
- Pages 44-45 : Production d'énergie

Résultats		Année de référence			Évolution depuis 2019
		2019	2022	2023	
Émissions financées ¹ (en milliers tCO ₂ e)	Domaines 1 et 2	1 117	391	542	-51%
	Domaine 3	10 249	3 824	5 151	-50%
Intensité moyenne pondérée des émissions (tCO ₂ e/TJ)	Domaines 1 et 2	0,90	0,66	0,66	-27%
	Domaine 3	7,69	6,18	6,51	-15%
Intensité à l'échelle du portefeuille (tCO ₂ e/M\$)	Domaines 1 et 2	466	314	362	-22%
	Domaine 3	4 274	3 071	3 443	-19%

Sources de données :

Outil d'évaluation de risque de crédit interne

Données CDP, PCAF ou divulguées publiquement

National Inventory Report, Statistiques Canada, CAPP (Canada's Oil and Natural Gas Producers,

US EIA (Energy Information Administration) et US EPA (Environmental Protection Agency)

Immobilier commercial

Dans un souci d'amélioration continue, une révision de la quantification des émissions financées de l'année de référence a été effectuée pour tenir compte de raffinements de données quant à l'identification des crédits d'opérations, des entreprises publiques, des sociétés d'investissement immobilier cotées ou foncières ainsi que des propriétaires occupants²⁴. Les impacts de cette révision sur les émissions et sur la couverture sectorielle étant non matériels, la Banque maintient sa cible de réduction intermédiaire de 50 % d'ici 2030 pour ses émissions de domaines 1 et 2.

Les émissions financées pour les domaines 1 et 2 totalisent 108 milliers de tCO₂e en valeur absolue au 31 octobre 2023, soit une hausse de 32 % par rapport à l'année de référence qui s'explique par la croissance naturelle du portefeuille. On note toutefois une réduction de l'intensité à l'échelle du portefeuille de 33 % sur la même période.

²⁴ Lorsque 51 % et plus des revenus locatifs confirmé par un bail proviennent de la compagnie opérante de l'actionnaire principal.

Émissions des domaines 1 et 2	Année de référence 2019 révisée	2022	2023	Évolution depuis 2019
Émissions financées (en milliers tCO ₂ e)	82	99	108	32 %
Intensité moyenne pondérée des émissions (tCO ₂ e/1 000 pi ²)	2,79	2,31	2,14	-23 %
Intensité à l'échelle du portefeuille (tCO ₂ e/M\$)	12	8	8	-33 %

Sources de données :

Outil d'évaluation de risque de crédit interne

Données CDP, PCAF ou divulguées publiquement

National Inventory Report, Statistiques Canada, CAPP (Canada's Oil and Natural Gas Producers, US EIA (Energy Information Administration) et US EPA (Environmental Protection Agency)

Production d'énergie

Les émissions financées pour le domaine 1²⁵ totalisent 0,96 millions de tCO₂e en valeur absolue au 31 octobre 2022²⁶, ce qui représente une baisse de 8 % par rapport à l'année de référence bien que le portefeuille ait connue une forte croissance sur la même période.

La concentration du financement associée aux projets d'énergies renouvelables, combinée à l'accompagnement de nos clients dans leur transition énergétique, ont conduit à une diminution de 27 % de l'intensité moyenne pondérée des émissions depuis 2019, ce qui demeure aligné avec la trajectoire établie par le scénario de convergence.

La part du charbon thermique dans la production d'électricité totale s'élève à 6 %, en diminution depuis 2019. En encadrant le financement des projets de centrales thermiques de charbon et des compagnies utilisant la combustion de charbon thermique pour produire de l'électricité, la Banque est en mesure de mieux suivre les impacts engendrés par l'utilisation de cette source d'énergie à haute intensité carbone, sur le long terme, et soutenir ses clients dans leur transition énergétique.

²⁵ Les émissions financées en fonction du solde totalisent 516 milliers de tCO₂e en valeur absolue au 31 octobre 2022.

²⁶ Les données de production d'énergie les plus récentes disponibles sont de 2022 au moment du calcul.

Émissions du domaine 1	Année de référence 2019	2022	Évolution depuis 2019
Émissions financées en fonction du total d'engagement ² (en milliers tCO ₂ e)	1 049	961	-8 %
Intensité moyenne pondérée des émissions (tCO ₂ e/MWh)	0,11	0,08	-27 %
Intensité à l'échelle du portefeuille en fonction du total d'engagement ³ (tCO ₂ e/M\$)	260	165	-37 %

Sources de données : Outil d'évaluation du crédit interne
 CDP, PCAF ou autres sources publiques
 Statistiques Canada, Canada's National Inventory Report ou US EPA's Emissions factors hub.

SANTÉ FINANCIÈRE

Un premier état d'avancement du plan d'action et des indicateurs de suivi liés à notre cible de santé financière sera publié dans notre prochain rapport.

Principe 3 : Clients



Nous travaillerons de manière responsable avec nos clients pour encourager des pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

3.1 Dialogue avec les clients

Votre banque a-t-elle mis en place une politique ou un processus de dialogue avec les clients²⁷ pour promouvoir les pratiques durables?

Oui En cours Non

²⁷ Un processus de dialogue et d'échange avec les clients est un processus pour soutenir les clients dans la transition de leurs modèles économiques en accord avec les objectifs de durabilité en les accompagnant stratégiquement par une variété de circuits de relations avec la clientèle.

Votre banque a-t-elle une politique pour les secteurs dans lesquels vous avez repéré les impacts négatifs (potentiels) les plus grands?

Oui **En cours** Non

Décrivez comment votre banque a travaillé ou prévoit de travailler avec ses clients pour encourager des pratiques durables et permettre des activités économiques durables²⁸. Cela devrait comprendre des informations sur les politiques pertinentes, les actions planifiées/mises en œuvre pour soutenir la transition des clients, des indicateurs choisis sur le dialogue avec les clients et, là où c'est possible, les impacts obtenus.

Cela devrait être basé sur l'analyse d'impact et en accord avec elle, la fixation de cibles et les plans d'action mis en place par la banque (voir P2).

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Banque considère le dialogue comme étant un processus efficace pour contribuer aux changements positifs au sein de l'organisation et des communautés dans lesquelles elle fait affaire. Un dialogue constructif, ouvert et transparent avec les parties prenantes permet à la Banque de mieux identifier et comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations, et ainsi répondre adéquatement aux besoins changeants de notre société. Soucieux de démontrer son engagement en ce sens, le conseil d'administration a adopté, en 2021, [une ligne directrice](#) qui identifie les principales parties prenantes de la Banque et les moyens d'entretenir un dialogue en continu avec elles.

Dans son Rapport ESG 2023, la Banque a divulgué les principales thématiques ESG abordées par groupe de parties prenantes. Parmi les sujets abordés avec la clientèle figure la transition énergétique.

Pour en savoir plus sur les actions mises en place par la Banque pour accompagner la clientèle dans la transition, consulter la section 3.2 Occasions d'affaires du présent rapport.

SANTÉ FINANCIÈRE

Afin de soutenir adéquatement notre clientèle **plus vulnérable** durant la période de fluctuations économiques et de hausses des taux d'intérêt, nos équipes ont développé des outils permettant de communiquer de façon efficace et proactive avec eux afin de leur offrir des solutions et des conseils financiers personnalisés. De plus, des capsules vidéo et des articles préparés par nos spécialistes ont été mis à la disposition de nos clients et clientes afin de les aider à mieux comprendre l'impact du contexte économique sur leurs finances personnelles et leur fournir des conseils en lien avec leurs nouveaux besoins.

Afin de contribuer à remédier à la situation des **personnes sous-bancarisées, non bancarisées et mal desservies** au Canada, la Banque a mis en place des mesures qui permettent d'améliorer l'accessibilité aux services financiers et de répondre aux besoins spécifiques d'une partie de notre clientèle. Parmi ces mesures, une [offre bancaire pour les nouveaux arrivants au Canada](#) et un compte bancaire offert sans frais mensuels fixes à certains segments de la clientèle identifiés par le gouvernement du Canada comme étant financièrement vulnérables (aînés²⁹, personnes déclarées invalides³⁰, personnes âgées de 24 ans et

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 16-18 : Stratégie > Développer des produits et services de finance durable pour accompagner nos clients dans leur transition

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 34-36 : Promouvoir la santé et l'inclusion financière
- Pages 40-48 : Accompagner la clientèle dans la transition énergétique et sociale
- Pages 73-75 : Entretenir un dialogue en continu avec nos parties prenantes

[Rapport annuel sur la protection des aînés 2023](#)

²⁸ Les activités économiques durables font la promotion de la transition à une économie carboneutre, utilisant plus efficacement les ressources et durable.

²⁹ Les aînés de 65 ans et plus sur présentation d'une preuve d'admissibilité au Supplément de revenu garanti.

³⁰ Les bénéficiaires (18 ans et plus) d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) sur présentation d'une preuve d'admissibilité à un REEI.

moins), s'il est lié à un forfait précis. Au 31 octobre 2023, la Banque enregistrait 226 264 comptes chèques sans frais³¹ mensuels fixes au Canada (sans solde minimum).

Face à la croissance de la population vieillissante, l'industrie canadienne des services bancaires a mis en place des mesures qui répondent aux besoins spécifiques de la clientèle de 60 ans et plus, incluant la protection contre d'éventuels abus financiers. Le Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés, auquel la Banque a adhéré, énonce les principes directeurs sur lesquels sont fondées nos mesures de protection. Parmi les mesures mises en place par la Banque se trouvent une section spécifique à la [Protection des aînés](#) sur bnc.ca, un rapport annuel et une ligne téléphonique dédiée à la clientèle de 70 ans et plus. En 2023, ce sont ainsi 17 262 appels qui ont été reçus.

Plusieurs initiatives ont été déployées en 2023 sous la responsabilité du vice-président, transformation et inclusion de la clientèle, dont le rôle est d'augmenter la portée des actions de la Banque à l'externe :

- Mai 2023 : la Banque a rassemblé une trentaine de fournisseurs et une centaine d'entrepreneurs issus de la communauté noire pour tisser des liens de collaboration et favoriser un mouvement d'impact positif au sein de la communauté.
- Septembre 2023 : rencontre avec des sénateurs pour discuter des moyens à mettre en place ou à promouvoir afin de permettre aux entrepreneurs noirs d'accroître leur réussite.
- Novembre 2023 : mise en place d'un pilote de réseautage, de mentorat en accéléré (*speed mentoring*) et de littératie sur le marché de l'emploi auprès des employés nouvellement arrivés au Canada d'un de nos fournisseurs.
- Décembre 2023 : lancement d'un **cadre d'inclusion dès la conception** (*inclusion by design*) afin de minimiser l'impact des biais inconscients et des préjugés potentiels lors du développement de produits, services, processus et concepts. Plusieurs projets ont été intégrés dans une phase pilote afin de valider l'application du cadre et de faire des ajustements si requis. Le cadre évalue, entre autres, la composition en matière de diversité des équipes de travail ainsi que la représentativité des différents groupes vulnérables à qui les projets s'adressent.

3.2 Occasions d'affaires

Décrivez quelles occasions d'affaires stratégiques en relation avec l'augmentation des impacts positifs et la réduction des impacts négatifs votre banque a décelées et/ou comment vous avez travaillé sur ces sujets pendant la période visée par le rapport. Présentez des informations sur les produits et services existants, des informations sur les produits durables développés en termes de valeur (en USD ou en monnaie locale) et/ou en pourcentage de votre portefeuille, et les ODD ou domaines d'impact sur lesquels vous vous efforcez d'avoir une incidence positive (p. ex., prêts hypothécaires verts – climat, obligations sociales – inclusion financière, etc.).

³¹ Les comptes chèques sans frais sont définis comme des comptes bancaires fournissant des services de base sans frais supplémentaires, sans frais de maintenance mensuels ou annuels, ou sans exigence de solde moyen minimum.

La Banque offre des solutions de financement innovantes aux clients et clientes qui veulent mobiliser du capital pour financer des initiatives vertes, sociales, durables et de transition. Nous reconnaissons la capacité du financement durable d'être un catalyseur de changement réel et nous croyons au pouvoir de notre clientèle pour y parvenir. Chacun de nos secteurs d'affaires déploie une offre de produits et services visant à accompagner et soutenir leurs clients dans la transition vers une économie faible en carbone.

Secteurs d'affaires	Produits et services
Entreprises	<p>Produits de finance durable : Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité.</p> <p>Soutien aux entreprises de technologies propres (<i>cleantech</i>) : Offre de services-conseils, d'accompagnement et de services financiers adaptés aux entreprises de technologies propres à croissance rapide à travers le Canada, à travers le Groupe Technologie et Innovation de la Banque.</p>
Marchés financiers	<p>Produits de finance durable : Déploiement de capital pour soutenir nos clients dans leur transition, à travers notre offre de produits de finance durable incluant des obligations et prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité.</p> <p>Services bancaires d'investissement dans la technologie propre : Offre de services-conseils stratégique à plus de 450 entreprises de technologies propres à travers le Canada, à travers un groupe dédié.</p>
Gestion de patrimoine	<p>Investissement responsable : Offre de produits d'investissement responsable incluant l'offre de fonds axés sur le développement durable et de comptes gérés unifiés pour des portefeuilles en investissement durable.</p>
Particuliers	<p>Soutien aux particuliers : Offre de produits et services qui permet de promouvoir les habitudes écoresponsables de nos clients particuliers.</p>

La Banque demeure engagée à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille de prêts par son appui aux entreprises dans le domaine de l'énergie renouvelable en Amérique du Nord, par une saine gestion de son portefeuille en énergie et par l'augmentation de ses investissements dans les énergies vertes.

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 16-18 : Stratégie > Développer des produits et services de finance durable pour accompagner nos clients dans leur transition

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 34-36 : Promouvoir la santé et l'inclusion financières
- Pages 40-48 : Accompagner la clientèle dans la transition énergétique et sociale
- Pages 66-68 : Littératie financière
- Pages 73-75 : Entretenir un dialogue en continu avec nos parties prenantes

[Rapport sur les obligations durables 2022](#)

- Page 3 : Contribution aux ODD
- Pages 8-10 : Utilisation des fonds et impacts + Exemples de projets

[Rapport 2023 sur nos avancées en investissement responsable](#)

Afin de soutenir la croissance du secteur, Banque Nationale Marchés financiers a une équipe dédiée à l'offre de prêts liés à la croissance des énergies renouvelables en Amérique du Nord et propose des services-conseils différenciés, de calibre mondial, soutenant les efforts des clients pour offrir des solutions de rechange avec une énergie plus propre et promouvoir des modèles économiques plus durables.

Depuis 2019 et en date du 31 octobre 2023, la Banque a déployé plus de 11 milliards de dollars en capital pour des projets d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. Nos projets financés dans les domaines de l'éolien, du solaire, des batteries et de l'hydroélectricité représentaient plus de 8,7 milliards de dollars de financement autorisé et 72 % de notre portefeuille total de financement de projets liés au secteur de l'énergie (« Project Finance »).

La Banque a développé l'un des premiers cadres de référence canadiens pour des émissions d'obligations durables³², publié en 2018. Au 31 octobre 2023, le produit provenant de l'émission des obligations durables a servi au financement, par la Banque, de plus de 3,3 G\$ de projets dans le domaine du développement durable. Depuis 2019, les émissions d'obligations durables de la Banque ont permis de contribuer aux ODD suivants : ODD 1 « Pas de pauvreté », ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 4 « Éducation de qualité », ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 11 « Villes et communautés durables » et ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

En 2023, Banque Nationale Investissements inc. (BNI), une filiale de la Banque, a réitéré sa volonté d'être un acteur du changement vers une finance durable grâce à de nombreuses initiatives liées à l'investissement responsable. Pour ses fonds gérés à l'interne, BNI a adopté une nouvelle politique de droits de vote dite « durable ». Cette initiative vise à maximiser l'impact positif du levier d'influence que l'exercice des droits de vote représente. Elle permet également à BNI de contribuer davantage à l'adoption de pratiques durables de la part des entreprises dans lesquelles elle investit. Le volume d'actifs sous gestion pour les investissements durables de BNI a atteint 4,1 G\$ au 31 octobre 2023.

Au cours du dernier exercice, le Groupe Technologie et Innovation de la Banque a poursuivi son mandat d'offrir des conseils, de l'accompagnement et des services financiers adaptés aux entreprises technologiques à croissance rapide à travers le Canada. De plus, le Groupe encourage activement le maillage entre différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial pour promouvoir des modèles d'affaires plus durables.

- Pages 10-12 : La durabilité au cœur de notre offre de solutions d'investissement
- Pages 14-16 : Nos réalisations et nos priorités en matière d'investissement responsable
- Pages 17-18 : Nos engagements

³² Conformément aux Principes applicables aux obligations vertes et aux Principes applicables aux obligations sociales de l'*International Capital Markets Association* (ICMA), les obligations durables de la Banque seront allouées au financement de projets et d'organisations qui contribuent de manière crédible aux objectifs environnementaux (atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, conservation des ressources naturelles, conservation de la biodiversité et prévention et contrôle de la pollution) ou qui cherchent à obtenir des résultats socioéconomiques positifs pour les populations cibles.

Le programme de récompenses pour les cartes de crédit de la Banque encourage les détenteurs et détentrices à adopter des habitudes écoresponsables. Avec les points accumulés, les détenteurs peuvent visiter la section Écoresponsable du site de récompenses, où il est possible de compenser les émissions de gaz à effet de serre par l'achat d'unités de compensation de CO₂ auprès de l'organisme Coop Carbone. Cette option, offerte à la clientèle particuliers et entreprises, contribue au financement du Fonds d'électrification et de changements climatiques du Québec, qui fournit les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan provincial québécois sur les changements climatiques.

De plus, afin d'encourager la transition énergétique, la Banque offre des escomptes sur le taux d'intérêt lors d'un financement utilisé pour l'achat d'un véhicule vert (électrique, hybride branchable ou hydrogène). Cette offre est disponible chez tous les marchands affiliés ainsi qu'auprès de l'ensemble de notre réseau de distribution aux particuliers (en personne ou à distance), ce qui en fait un programme accessible à travers le Canada.

Depuis plusieurs années, la Banque appuie de nombreuses initiatives dans le domaine de la **littératie financière**. En 2023, la Banque a poursuivi son partenariat avec la Fondation canadienne d'éducation économique pour la mise en place de programmes qui offrent de l'information et des conseils à des groupes spécifiques pour leur permettre de faire des choix éclairés, de diminuer leur stress financier et d'atteindre leurs objectifs.

Programmes dans le cadre du partenariat

Programme	Objectif	Faits saillants 2023
Gérer votre argent au Canada	Ateliers gratuits de littératie financière avec plusieurs niveaux qui permettent aux nouveaux arrivants et immigrants au Canada de garder le contrôle de leurs finances et d'élaborer des plans pour l'atteinte de leurs objectifs.	Plus de 20 ateliers ont été présentés en mode virtuel et présentiel, en 6 différentes langues; ils ont rejoint plus de 500 nouveaux arrivants
Littératie financière 101	Programme complet d'apprentissage en littératie financière interactif, en ligne et gratuit. Les étudiants et étudiantes peuvent utiliser le programme en classe ou indépendamment.	Le programme en ligne a généré plus de 26 000 visites au cours de l'année 2023.

La Banque a également développé une série de contenus dédiés aux femmes afin de les inciter à gérer activement leurs finances. En 2023, plusieurs de ces contenus ont été mis de l'avant lors de la Journée internationale des droits des femmes. Notre campagne dans les médias, vue plus de 37 millions de fois au Canada, avait pour but de promouvoir l'ensemble des outils à la disposition des femmes pour accroître leur confiance financière. Lancée en marge de la campagne, la série de conférences virtuelles Oser s'investir vise à démocratiser l'investissement et à sensibiliser les femmes à l'importance d'une participation active dans la gestion de leurs finances. Plus de 17 300 personnes se sont inscrites aux conférences depuis le lancement de la série en novembre 2020.

Principe 4 : Parties prenantes



Nous consulterons et dialoguerons avec les parties prenantes pertinentes et nous nous associerons à elles de manière proactive et responsable pour atteindre les objectifs de la société.

4.1 Identification et consultation des parties prenantes

Votre banque a-t-elle un processus pour, régulièrement, identifier et consulter, dialoguer, collaborer et former des partenariats avec les parties prenantes ou les groupes de parties prenantes³³ que vous avez identifié comme pertinents dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus de fixation de cibles?

Oui En cours Non

Décrivez quelles parties prenantes ou quels groupes/types de parties prenantes vous avez identifiés, consultés, avec lesquels vous avez dialogué, collaboré ou formé des partenariats dans le but de mettre en œuvre les Principes et d'améliorer les impacts de votre banque. Cela devrait comprendre un aperçu général de la manière dont votre banque a identifié les parties prenantes pertinentes, des problèmes auxquels elle s'est attaquée et des résultats obtenus et comment cela s'articule avec votre processus de planification des actions.

La Banque considère le dialogue comme étant un processus efficace pour contribuer aux changements positifs au sein de l'organisation et des communautés dans lesquelles elle fait affaire. Un dialogue constructif, ouvert et transparent avec les parties prenantes permet à la Banque de mieux identifier et comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations, et ainsi répondre adéquatement aux besoins changeants de notre société. Soucieux de démontrer son engagement en ce sens, le conseil

Liens et références
[Rapport ESG 2023](#)

³³ Comme les autorités de réglementation, les investisseurs, les pouvoirs publics, les fournisseurs, les clients, les universités, les institutions de la société civile, les collectivités locales, les représentants des populations autochtones et les organismes à but non lucratif

d'administration a adopté, en 2021, [une ligne directrice](#) qui identifie les principales parties prenantes de la Banque et les moyens d'entretenir un dialogue en continu avec elles. Partie intégrante de nos pratiques de gouvernance, le dialogue encadre la prise en compte des parties prenantes dans les décisions stratégiques, notamment pour l'ESG, et contribue à faire évoluer nos pratiques. Nos principaux groupes de parties prenantes sont les suivants :

- Clientèle
- Employés
- Communautés, pairs, groupes d'intérêts et d'industrie, autorités réglementaires et gouvernementales, etc.
- Actionnaires, investisseurs, analystes, courtiers, etc.

Dans le Rapport ESG 2023, la Banque a divulgué les principales thématiques ESG abordées par groupe de parties prenantes. Parmi les sujets figurent les changements climatiques et la planification de la transition énergétique, l'endettement des Canadiens et des Canadiennes, l'inclusion socioéconomique, le bien-être physique et la santé mentale, et le logement abordable.

La Banque entretient des discussions en continu avec des organismes réglementaires et d'autres entités sur l'amélioration des services bancaires ainsi que les sujets qui touchent la clientèle. À cet égard, la Banque :

- est membre de l'Association des banquiers canadiens (ABC) qui permet à l'industrie d'entretenir un dialogue avec les gouvernements sur différents enjeux et politiques d'importance pour les institutions financières. Nous participons à différents comités de travail de cet organisme dont plusieurs traitent de questions liées à la clientèle;
- rencontre régulièrement l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) pour échanger sur des dossiers spécifiques et enjeux d'industrie.

La Banque participe également à un éventail d'initiatives, incluant des consultations publiques, tables rondes, sondages, conférences et forums pour améliorer le cadre de gestion et de divulgation du risque climatique et pour mettre l'accent sur les besoins de capital en faveur du climat au Canada. Les engagements comprennent notamment :

- Soutien au Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD), qui sert comme centre d'expertise, de partenariats et de dialogue en faveur de la croissance d'un marché financier efficace et sur les questions de finance durable au Canada et à l'étranger. Le mandat du Conseil est de formuler des recommandations pour attirer et faire progresser la finance durable au Canada.
- Participation aux rencontres du comité Économie verte de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), pendant lesquelles des sujets comme la décarbonation des entreprises et le calcul des GES sont notamment abordés.
- Participation aux consultations publiques des organismes réglementaires auprès de différentes industries (ISSB, BSIF).

- Pages 10-11 : Notre matrice d'importance relative
- Page 36 : Collaborer avec des organismes pour améliorer les services bancaires
- Pages 73-75 : Entretenir un dialogue en continu avec nos parties prenantes

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 20-22 : Exercer notre leadership d'influence

Depuis de nombreuses années, la Banque répond aussi à de multiples questionnaires en provenance des **principales agences de notation extra-financières ou ESG** ainsi que directement de la part de certains clients. Notre participation donne aux parties prenantes accès à une évaluation de la Banque basée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. À mesure que ces questionnaires évoluent au fil des ans, ils nous aident à rester informés de ce qui préoccupe nos parties prenantes pour nous permettre d'adapter nos pratiques en conséquence.

Principe 5 : Gouvernance et culture



Nous mettons en œuvre notre engagement envers ces Principes par une gouvernance efficace et une culture de services bancaires responsables.

5.1 Structure de gouvernance pour la mise en application des Principes

Votre banque a-t-elle un système de gouvernance en place qui intègre les PRB?

Oui En cours Non

Décrivez les structures, les politiques et les méthodes de gouvernance pertinentes que votre banque a mises en place ou prévoit de mettre en place pour gérer les impacts (potentiels) positifs et négatifs importants et soutenir la mise en application effective de ces Principes. Cela comprend des informations sur

- le comité qui a la responsabilité de la stratégie de durabilité ainsi que de l'approbation et de la surveillance des cibles (y compris des informations sur le niveau de gouvernance le plus élevé dont relèvent les PRB),
- les détails sur la présidence du comité et le processus et la fréquence du conseil chargé de la supervision de l'application des PRB (y compris les mesures correctives au cas où les cibles ou les étapes intermédiaires ne seraient pas atteintes ou où des impacts inattendus seraient détectés), ainsi que les
- pratiques de rémunération liées aux cibles de développement durable.

La gouvernance de la Banque est le résultat d'un travail de collaboration entre le conseil d'administration (le « Conseil »), la haute direction et les parties prenantes.

Supervision des aspects ESG par le conseil d'administration

Le Conseil prête une attention particulière aux aspects sociaux et environnementaux afin de répondre aux besoins évolutifs de la société. La structure de gouvernance ESG de la Banque repose sur le fait que tous les niveaux de l'organisation participent à la réalisation des objectifs et engagements, y compris les administrateurs et administratrices, qui, au sein des différents comités, exercent leur rôle de surveillance des critères ESG. En conséquence, la Banque a adopté, depuis les dernières années, des mesures lui permettant de porter plus loin son engagement à cet égard, entre autres par une gouvernance ESG structurée, et par le déploiement d'une stratégie environnementale, sociale et de gouvernance renouvelée, mais toujours articulée autour des principes ESG adoptés par le Conseil en 2019.

En plus d'exercer son rôle stratégique en matière de supervision, le Conseil s'assure que les pratiques de gouvernance ESG soient intégrées, transparentes et s'appuient sur de solides mécanismes, comme le dialogue avec les parties prenantes.

Liens et références

[Rapport ESG 2023](#)

- Page 78 : Supervision des aspects ESG par le Conseil
- Page 79 : Comité ESG
- Page 80 : Notre structure organisationnelle ESG
- Page 83 : Évaluation et rémunération des dirigeants

Le Conseil veille à ce que les critères ESG soient intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme et surveille l'évolution des initiatives et engagements ESG. Le Conseil et ses comités, soit les comités de révision et de gouvernance, de gestion des risques, d'audit, de ressources humaines et de technologie, ont tous des responsabilités relatives à l'ESG établies en fonction de leurs rôles respectifs, ainsi que des expertises des membres qui les composent. L'objectif est d'assurer la conduite des activités de la Banque conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise. Le Conseil et les comités sont appuyés par l'équipe de direction dans l'exercice de leurs fonctions et par les différents comités internes, dont le Comité ESG.

Comité ESG

En 2023, la Banque a fait évoluer sa structure de gouvernance ESG afin de poursuivre l'intégration de critères ESG dans ses stratégies, décisions et activités.

Sous le leadership de la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances, et de la première vice-présidente, Communications, Affaires publiques et ESG, le comité ESG, composé d'experts représentant les différents secteurs de la Banque et de plusieurs dirigeants, incluant plusieurs membres de l'équipe de direction, est une équipe multidisciplinaire dont la principale fonction est d'établir et de soutenir la stratégie ESG de la Banque. Le comité agit également à titre d'ambassadeur et veille à promouvoir une culture qui soutient les ambitions ESG de la Banque. Ses membres se réunissent mensuellement.

Appuyé par un comité de gestion, par trois groupes de travail et par une équipe entièrement consacrée à l'ESG, le comité supervise la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), des Principes bancaires responsables des Nations Unies, et des engagements de la Banque en matière de changements climatiques.

Le comité ESG fait rapport ponctuellement à l'équipe de direction et semestriellement au comité de révision et de gouvernance du Conseil afin de rendre compte des progrès liés aux différents engagements et d'assurer le suivi des priorités du plan stratégique ESG. Des présentations sont également faites ponctuellement aux autres comités du Conseil sur des sujets d'intérêt particulier, tels que les engagements climatiques, l'inclusion, la diversité et l'équité ou encore la protection des renseignements personnels.

Un dialogue constructif et constant entre les différentes parties prenantes internes au sein de l'ensemble des secteurs d'affaires et les parties prenantes externes contribue à faire progresser les pratiques ESG de la Banque.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le programme de rémunération des dirigeants et dirigeantes de la Banque est lié aux priorités ESG.

5.2 Promotion d'une culture de services bancaires responsables

Décrivez les initiatives et les mesures de votre banque pour susciter une culture de services bancaires responsables chez ses employés (p. ex., développement des capacités, apprentissage numérique, formation au développement durable pour les fonctions en contact avec la clientèle, inclusion dans les structures de rémunération, la gestion du rendement et les communications de la direction, entre autres).

Formation et renforcement des capacités (*capacity building*)

Les administrateurs assistent régulièrement à des exposés et des séances de formation approfondie offerts par des experts de la Banque ou par des conseillers externes afin de les aider à parfaire leurs connaissances dans les domaines liés à l'exercice de leurs fonctions. Au cours du dernier exercice financier, plusieurs formations ont été données en lien avec les risques climatiques et les questions ESG. En voici des exemples :

- Stratégie ESG : Marchés financiers – Finance durable et programme d'obligations durables
- Biodiversité : une question de préservation
- Mise à jour sur la ligne directrice B-15 : Gestion des risques climatiques
- Mise à jour sur les normes IFRS S1 et S2 en matière de communication de l'information liée aux questions climatiques et à la durabilité
- Environnement et changements climatiques

La Banque met en place des actions en continu (balados, articles, capsules vidéo et présentations) afin de sensibiliser l'ensemble des équipes aux engagements et principes ESG adoptés par le conseil d'administration. L'ESG est également couvert lors des conférences trimestrielles de l'équipe de direction. Une formation officielle ESG est offerte à tous les employés et employées. Depuis son déploiement en 2021, plus de 18 000 personnes ont suivi la formation. Deux cours de l'Académie des PRB (*PRB Academy*) ont été suivis par des membres de l'équipe ESG : cours d'introduction sur les pratiques bancaires responsables (*Getting started in Responsible Banking*) et cours sur l'accompagnement de la clientèle vers des pratiques durables (*Clients and Customers*).

Les employés en contact direct avec la clientèle sont formés régulièrement pour informer et conseiller adéquatement la clientèle sur nos produits et services. En 2023, une gamme d'outils a été développée pour les équipes du secteur immobilier. Ces équipes les utilisent quotidiennement dans le but d'aider la clientèle dans sa transition vers des bâtiments abordables, énergétiquement efficaces et accessibles. Une taxonomie de l'immobilier vert a aussi été établie qui comprend les lignes directrices pour définir un bâtiment vert. Pour faciliter l'intégration de ces nouveaux outils, la Banque a mis en place des formations dans le but d'informer et d'éduquer les équipes sur l'importance de l'ESG. En 2023, Banque Nationale Investissements inc. a fait appel à Finance Montréal qui s'est associé à l'Université de Sherbrooke afin d'offrir une formation avancée en investissement responsable. Ce sont donc une cinquantaine d'employés des postes corporatifs de la Banque qui ont pu étoffer leurs connaissances dans le domaine.

Liens et références

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 27-36 : Offrir une expérience client responsable
- Page 46 : Gestion de Patrimoine > Banque Nationale Investissements
- Page 47 : Entreprises > Secteur Immobilier
- Page 83 : Évaluation et rémunération des dirigeants + Faire vivre l'ESG à la Banque : mieux comprendre pour mieux contribuer

[Circulaire 2024](#)

- Pages 82-85 : Orientation et formation continue des administrateurs

Dans la dernière année, nous avons poursuivi les présentations auprès de différentes équipes pour expliquer les attentes qui découlent des Principes bancaires responsables et discuter des actions qui peuvent être mises en place pour y répondre. Les travaux entourant l'identification de la cible de santé financière ont contribué à améliorer la compréhension des liens entre les activités de la Banque, les stratégies nationales et des cadres de référence reconnus tels que les ODD.

Le partage en continu des nombreuses sources d'information d'UNEP FI (guides, webinaires, groupes de travail) permet d'enrichir les connaissances des équipes et de s'inspirer des meilleures pratiques. De plus, nos apprentissages évoluent grâce aux liens développés avec des pairs signataires des PRB ainsi qu'avec les experts d'UNEP FI.

Gestion de la performance et rémunération

La Banque mise sur une approche commune et cohérente pour son programme de gestion de la performance des employés et employées au sein du réseau des succursales. Visant à assurer l'engagement à long terme de la clientèle, notre approche reconnaît les comportements qui augmentent la proactivité, le conseil pertinent et la satisfaction de la clientèle. Notre programme, axé sur une exécution de qualité, récompense les efforts des employés et employées travaillant en collaboration au quotidien afin d'offrir à notre clientèle une expérience Banque Nationale distinctive. Nos objectifs collectifs régionaux alignent la rémunération globale de nos employés et employées sur notre stratégie et performance d'affaires.

5.3 Politiques et processus de diligence raisonnable

Votre banque a-t-elle en place des politiques qui portent sur les risques environnementaux et sociaux dans votre portefeuille?³⁴ Veuillez les décrire.

Veuillez décrire les processus de diligence raisonnable mis en place par votre banque pour cerner et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Cela peut comprendre des aspects tels que l'identification de risques importants/saillants, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et la définition de plans d'action, la surveillance et la production de rapports sur les risques et tout mécanisme existant de règlement des griefs, ainsi que les structures de gouvernance que vous avez en place pour surveiller ces risques.

L'évaluation et l'atténuation du risque environnemental et social font partie intégrante de notre cadre de gestion des risques et de notre cadre d'appétit pour le risque. Nous avons mis en place une politique environnementale qui exprime notre détermination à préserver l'environnement face aux activités humaines, et ce, à l'égard de nos propres activités et des retombées pour la collectivité. Une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux peut occasionner des occasions d'affaires, autant pour nous que pour notre clientèle.

L'intégration des critères ESG dans le processus d'octroi de crédit se fait sous forme de vérification diligente, en commençant par le portefeuille de crédit aux grandes entreprises et en priorisant les secteurs d'activité à fortes émissions de GES. Pour cette clientèle, le cadre d'analyse du risque ESG est fait au travers de la collecte d'information sur l'empreinte carbone (dont les cibles de réduction si déterminées), le positionnement de l'emprunteur face aux risques climatiques (de transition et physiques) et une

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Pages 23-30 : Gestion des risques

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 81-82 : Gestion du risque environnemental et social

³⁴ Exemples applicables de types de politiques : politiques d'exclusion de certains secteurs/activités, politique de zéro-déforestation, politique de zéro-tolérance, politique reliés aux questions de genres, politiques de diligence raisonnable sociale, politiques de dialogue avec les parties prenantes, politiques de lanceurs d'alerte, etc., ou lignes directrices nationales applicables reliées aux risques sociaux.

classification selon le secteur d'activité. Plusieurs autres critères sont pris en considération, notamment la gestion des déchets, les normes du travail, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité associée aux produits et les politiques en matière de droits de la personne. Nous prévoyons élargir progressivement la collecte de ces informations auprès de notre clientèle pour d'autres types de portefeuilles, et ce, en adaptant le processus existant. Nous avons également poursuivi les analyses de scénarios climatiques pour quantifier les pertes de crédit anticipées du portefeuille de prêts.

Les informations incluses dans des rapports internes sont présentées à la haute direction, à des comités exécutifs et au comité de gestion des risques du Conseil, suivant la gouvernance établie. Une reddition externe est également effectuée pour informer nos parties prenantes de l'avancement de nos travaux sur la gestion des risques climatiques. La Banque publie annuellement un rapport selon les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Résumé de l'autoévaluation

Le chef de la direction ou d'autres membres de la haute direction surveillent-ils régulièrement la mise en application des Principes par le système de gouvernance de la banque?

Oui Non

Le système de gouvernance comprend-il des structures pour superviser la mise en application des PRB (p. ex., comprenant l'analyse d'impact et la fixation de cibles, les mesures pour atteindre ces cibles et les processus d'action corrective au cas où les cibles/étapes intermédiaires ne sont pas atteintes ou en cas de détection d'impacts négatifs inattendus)?

Oui Non

Votre banque a-t-elle des mesures en place pour promouvoir une culture de durabilité parmi les employés (tel que décrit au point 5.2)?

Oui En cours Non

Principe 6 : Transparence et imputabilité



Nous examinerons périodiquement notre mise en application individuelle et collective de ces Principes et serons transparents et imputables de nos impacts positifs et négatifs ainsi que de notre contribution aux objectifs de la société.

6.1 Assurance

Cette information divulguée publiquement sur vos engagements concernant les PRB a-t-elle été attestée par un vérificateur indépendant?

Oui Partiellement Non

Le cas échéant, veuillez inclure un lien ou une description de la lettre d'assurance.

La lettre d'assurance limitée est disponible à la fin du présent rapport.

6.2 Rapports concernant d'autres cadres de référence

Votre banque publie-t-elle des renseignements sur la durabilité selon une des normes ou un des cadres de référence ci-dessous?

- GRI
- SASB**
- CDP**
- Normes IFRS d'information sur la durabilité (devant être publiées)
- GIFCC**
- Autres :

Les divulgations volontaires de la Banque sont alignées à des cadres de référence reconnus tels que le *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)* et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Chaque année, la Banque fait l'inventaire de ses émissions de GES et les transmet à CDP.

Liens et références

[Rapport ESG 2023](#)

- Pages 96-101 : Notre divulgation SASB

[CDP 2023](#) (disponible en anglais uniquement)

6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes qu'entreprendra votre banque pendant la prochaine période d'information de 12 mois (en particulier sur l'analyse d'impact³⁵, la fixation de cibles³⁶ et la structure de gouvernance pour l'application des PRB)? Veuillez décrire brièvement.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Notre plan de mise en œuvre de notre stratégie climatique va continuer d'évoluer dans les prochaines années afin d'intégrer les recommandations de l'industrie en constante évolution. Nous avons fait une revue des cadres de références disponibles et nous avons élaboré notre plan en intégrant des éléments de la structure proposée par l'Alliance financière de Glasgow pour le net zéro (GFANZ) pour les plans de transition des institutions financières.

La Banque reconnaît que la création d'un plan de transition climatique crédible, adapté à notre contexte et à notre stratégie d'entreprise, est une étape importante vers l'atteinte du net zéro d'ici 2050. C'est pourquoi nous nous engageons à élaborer et formaliser notre plan de transition climatique, détaillant notre stratégie climatique alignée sur notre engagement net zéro. Nous sommes conscients que les recommandations de l'industries continueront d'évoluer et nous allons continuer de faire une vigie des meilleures pratiques de l'industrie dans l'élaboration de notre plan de transition.

Conformément aux exigences de la NZBA et du PCAF, la Banque va continuer de mesurer l'empreinte de son portefeuille de prêts et d'investissement et d'élargir les objectifs intermédiaires de zéro émission nette pour couvrir d'autres secteurs à forte intensité carbone. Nous œuvrons à affiner et améliorer continuellement la précision des informations sur les émissions au fur et à mesure que les données et les meilleures pratiques de l'industrie se développent.

SANTÉ FINANCIÈRE

Notre priorité dans les prochains mois en ce qui concerne notre cible de santé financière sera de raffiner notre plan selon nos trois principaux axes d'action :

- Bonifier notre offre de littératie financière pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes au Canada
- Outiller davantage la force-conseil dans l'accompagnement de ce segment de la clientèle
- Adapter nos communications auprès de la clientèle en lien avec l'investissement pour inclure un volet spécifique pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes au Canada

Liens et références

[Rapport climatique 2023](#)

- Page 12 : Stratégie > Perspectives d'avenir
- Page 46 : Mesures et cibles > Prochaines étapes

³⁵ Par exemple, la définition de plans pour augmenter la portée en incluant des domaines qui n'ont pas encore été couverts, ou les étapes planifiées en termes de composition du portefeuille, contexte et mesure du rendement

³⁶ Par exemple, la définition de plans pour la mesure des bases de référence, l'élaboration de cibles pour davantage de domaines d'impact, la fixation de cibles intermédiaires, l'élaboration de plans d'action, etc.

Le comité de gouvernance pour l'inclusion de la clientèle des particuliers, lancé en décembre 2023, suivra l'état d'avancement de notre plan d'action. Ce comité travaillera de concert avec les différentes équipes à la Banque afin d'identifier des pistes d'amélioration pour augmenter notre impact positif et élargir la portée de nos actions.

6.4 Défis

Voici une brève section pour en savoir plus sur les défis auxquels fait éventuellement face votre banque concernant la mise en application des Principes bancaires responsables. Votre rétroaction sera utile pour mettre en contexte l'avancement collectif des banques signataires des PRB.

Quels défis envisageriez-vous de traiter en priorité dans la mise en application des Principes bancaires responsables? Veuillez choisir ceux que vous considérez comme les trois défis les plus importants auxquels votre banque s'est attaquée au cours des 12 derniers mois (question facultative).

Si vous le souhaitez, vous pouvez en dire plus sur les défis et la manière dont vous les abordez :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Intégration de la surveillance des PRB dans la gouvernance | <input type="checkbox"/> Dialogue avec les clients |
| <input type="checkbox"/> Établir ou maintenir une dynamique au sein de la banque | <input type="checkbox"/> Dialogue avec les parties prenantes |
| <input type="checkbox"/> Commencer : par où commencer et sur quoi se concentrer au début | <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données |
| <input type="checkbox"/> Conduite d'une analyse d'impact | <input type="checkbox"/> Qualité des données |
| <input checked="" type="checkbox"/> Évaluation des impacts environnementaux et sociaux négatifs | <input type="checkbox"/> Accès aux ressources |
| <input type="checkbox"/> Choix de la ou des bonnes méthodes de mesure de la performance | <input type="checkbox"/> Information |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fixation de cibles | <input type="checkbox"/> Assurance |
| <input type="checkbox"/> Autres : ... | <input type="checkbox"/> Priorité des actions internes |

Si vous le souhaitez, vous pouvez en dire plus sur les défis et la manière dont vous les abordez : La disponibilité des données a été l'un de nos plus grands défis dans la mesure de notre performance et l'établissement d'une cible de santé financière. La méthodologie et les outils d'UNEP FI nécessitent du temps d'appropriation pour bien comprendre les

exigences et trouver des solutions quand des limitations existent. La disponibilité des experts d'UNEP FI et leur intérêt à nous accompagner dans notre parcours nous permettent de faire évoluer nos pratiques et de s'inscrire dans une vision d'impact sociétal à l'échelle nationale et même internationale.

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des réponses visant les Principes bancaires responsables suivants : 2.1 Analyse d'impact, 2.2 Fixation d'objectifs, 2.3 Mise en application et surveillance des cibles et 5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes inclus dans l'auto-évaluation de la Banque pour la mise en application des Principes bancaires responsables de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, (collectivement désignés sous le terme d'« information sur l'objet considéré»).

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément au modèle de présentation d'information et d'auto-évaluation sur les Principes bancaires responsables, publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (PNUE-IF) en septembre 2022 (les « critères applicables ») et au Guide des Principes bancaires responsables, publié par le PNUE-IF en novembre 2021. La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré, en s'assurant qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion d'assurance limitée de l'information sur l'objet considéré en fonction des procédures que nous avons effectuées et des preuves que nous avons obtenues. Nous avons mené notre engagement d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000 (révisée), *Missions d'assurance autres que les audits ou examens limités d'informations financières historiques*. Cette norme exige que nous planifions et exécutions cet engagement afin d'obtenir une assurance limitée quant à l'absence d'anomalie significative à l'égard de l'information sur l'objet considéré.

Un engagement d'assurance limitée implique l'exécution de procédures (principalement consistant à faire des enquêtes auprès de la direction et d'autres au sein de l'entité, le cas échéant, et à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures) et à évaluer les preuves obtenues. Les procédures comprennent également l'évaluation de la pertinence, dans les circonstances, de l'utilisation par la Banque des critères applicables comme base pour la préparation de l'information sur l'objet considéré. Les procédures sont sélectionnées en fonction de notre jugement professionnel, qui comprend l'identification des zones où les risques d'anomalies significatives dans l'information sur l'objet considéré sont susceptibles de se produire, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Nos procédures reposent sur le document intitulé *Guidance for assurance providers – Providing limited assurance for report- Version 2 (October 2022)* (« Guidance for Assurance Providers ») publié par le PNUE-IF en novembre 2022. Bien que nos procédures aient été guidées par les directives destinées aux fournisseurs d'assurance, les procédures réellement effectuées sont décrites ci-dessous et sont conformes à celles généralement obtenues dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée).

Les procédures que nous avons mises en œuvre comprennent, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Faire des demandes auprès de la direction et du personnel concernés chargés de la préparation et de la communication des informations relatives à l'information sur l'objet considéré.
- Obtenir une compréhension des données sous-jacentes utilisées comme entrée dans la préparation des informations relatives à l'information sur l'objet considéré, y compris la réconciliation avec les informations de gestion à l'appui.
- Obtenir une compréhension du processus utilisé pour mesurer, rapporter et présenter les informations relatives à l'information sur l'objet considéré.
- En ce qui concerne le Principe 2.1 (Analyse de l'impact) :
 - Vérifier que les domaines d'activité et la portée de la Banque sont clairement décrits.
 - Vérifier que la Banque a communiqué la méthode utilisée pour déterminer ses domaines d'impact, et qu'elle ait sélectionné les deux domaines où elle considère avoir le plus d'impact.
 - Effectuer un rapprochement avec l'information publiée à laquelle la réponse fait renvoi et avec l'information à l'appui de la direction pour les domaines d'impacts pour lesquels la performance a été évaluée.
 - Vérifier les preuves à l'appui, y compris les procès-verbaux de réunion pour s'assurer que le processus de gouvernance déclaré a été suivi.
- En ce qui concerne le Principe 2.2 (Fixation des objectifs) :
 - Vérifier que la Banque a fixé des objectifs pour deux domaines d'impact importants et que les objectifs sont liés à ces domaines d'impact.
 - Vérifier que la Banque a identifié des cadres de référence à suivre et expliquer comment les objectifs contribuent aux objectifs pertinents.
 - Vérifier l'adéquation de l'année de référence et s'assurer que les objectifs sont Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et Temporellement définis pour chaque objectif établi.
- En ce qui concerne le Principe 2.3 (Mise en œuvre et suivi des objectifs) :
 - Obtenir et examiner des éléments probants afin de déterminer si les informations fournies dans les réponses sélectionnées du modèle de présentation d'information et d'auto-évaluation sur les Principes bancaires responsables de la Banque reflètent l'évaluation de la Banque quant à l'étape de mise en place du principe.
- En ce qui concerne le Principe 5.1 (Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes) :
 - Vérifier la cohérence par rapport aux éléments probants, y compris les organigrammes et les procès-verbaux de réunions de la Banque, en fonction des informations fournies sur la structure de gouvernance de la Banque pour la mise en place des Principes bancaires responsables
 - Vérifier qu'il y a une supervision de la mise en œuvre et du suivi et que la structure est conforme aux structures de gouvernance établies définies par la Banque.

Les procédures effectuées dans le cadre d'un engagement d'assurance limitée varient en nature et en durée par rapport à un engagement d'assurance raisonnable effectué conformément aux normes internationales sur les engagements d'assurance. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'un engagement d'assurance limité est considérablement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si nous avions effectué un engagement d'assurance raisonnable. Ainsi, nous n'exprimons pas une opinion d'assurance raisonnable quant à la question de savoir si l'information sur l'objet considéré a été préparée, à tous les égards importants, conformément aux critères applicables.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les Principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers*, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Critères applicables conçus à une fin particulière

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables afin d'aider la Banque à préparer et publier le modèle de présentation d'information et d'auto-évaluation sur les Principes bancaires responsables du PNUE-IF. Par conséquent, elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

24 avril, 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique No. A121501